



**PROGRAMME LIFE NATURE :**  
***LIFE TRANSFERT « RENFORCEMENT ET CONSERVATION DU FAUCON  
CRECERELLETTE DANS L'AUDE (FR) ET L'EXTREMADURE (ES) »***

N° LIFE05NAT/F/000134

1<sup>er</sup> septembre 2005 – 31 août 2009



**Plan de conservation Après-LIFE**  
Période du 01 septembre 2005 au 31 août 2009

Elaboré sous la coordination de la LPO  
Philippe Pilard

Le 30 novembre 2009

<http://crecerellette.lpo.fr/>  
<http://www.demaprimilla.org/>



## SOMMAIRE

|   |                |
|---|----------------|
| <b>I. Ojectifs de l'Après-LIFE</b>  | <b>page 2</b>  |
| <b>II. L'Après LIFE par action et par site</b>  | <b>page 4</b>  |
| Action A1 : « Choix du bâtiment pour la libération des poussins »                           | page 4         |
| Action A2 : « Evaluation des disponibilités alimentaires »                                  | page 4         |
| Action A3 : « Détermination des pratiques agricoles et sanitaires »                         | page 4         |
| Action A4 : « Elaboration des guides de gestion des habitats »                              | page 4         |
| Action A5 : « Détermination des sites français favorables à de futures réintroductions »    | page 4         |
| Action A6 : « Définition du plan de restauration français du faucon crécerellette »         | page 5         |
| Action C1 : « Aménagement d'un centre français d'élevage en captivité »                     | page 5         |
| Action C2 : « Aménagement du site de réintroduction »                                       | page 5         |
| Action C3 : « Aménagements de sites de nidification »                                       | page 6         |
| Action D1 : « Production de poussins nés en captivité »                                     | page 7         |
| Action D2 : « Libération des poussins et suivis de la réintroduction »                      | page 7         |
| Action D3 : « Surveillance, suivi et gestion des colonies de nidification »                 | page 8         |
| Action D4 : « Réalisation d'analyses toxicologiques »                                       | page 8         |
| Action D5 : « Gestion des habitats d'alimentation »   | page 9         |
| Action D6 : « Détermination du régime alimentaire et des zones de chasse »                  | page 9         |
| Action D7 : « Inventaire des causes de mortalités dans le domaine vital de la colonie »     | page 9         |
| Action E1 : « Réalisation et édition d'une plaquette de présentation du Life »              | page 9         |
| Action E2 : « Réalisation d'une plaquette bilan du Life »                                   | page 9         |
| Action E3 : « Gestion des sites web français et espagnol »                                  | page 10        |
| Action E4 : « Réalisation et édition d'un bulletin semestriel d'information international » | page 10        |
| Action E5 : « Installation de systèmes vidéo »  | page 10        |
| Action E6 : « Réalisation de 2 séminaires internationaux »                                  | page 10        |
| Action E7 : « Réalisation d'un kit pédagogique »  | page 11        |
| Action E8 : « Sensibilisation du public »   | page 11        |
| Action E9 : « Réalisation d'une monographie française sur le faucon crécerellette »         | page 11        |
| Action E10 : « Réalisation d'une vidéo-DVD »  | page 11        |
| <b>III. Le PNAFC (2010-2014)</b>  | <b>page 12</b> |
| 1. Présentation   | page 12        |
| 2. Les fiches action  | page 12        |
| 3. Estimation financière  | page 41        |
| <b>IV. Conclusions</b>  | <b>page 43</b> |

## I. Objectifs de l'Après-LIFE

### Introduction

Les objectifs de la conservation du Faucon crécerellette sont globalement très similaires en France et en Espagne. Ils se répartissent en 6 volets principaux qui sont:

- Suivi des populations
- Gestion des sites de nidification
- Gestion des habitats d'alimentation
- Réintroduction et élevage en captivité
- Conservation dans les quartiers d'hivernage
- Communication et sensibilisation

En France, les actions seront développées dans le cadre du Plan National d'Actions (2010-2014) en cours d'élaboration. L'objectif général du plan national est le retrait du Faucon crécerellette de la liste des espèces menacées de disparition en France, soit d'atteindre un effectif supérieur à 1000 individus matures répartis dans plus de 5 noyaux de population ; ces noyaux de population devant également présenter des paramètres reproducteurs leur permettant de résister à la dégradation des conditions d'hivernage.

Pour favoriser le maintien et le développement à long terme du Faucon crécerellette en France, il est impératif d'agir conjointement pour le suivi des populations, sa protection et la sensibilisation du public. Les 17 actions identifiées dans le cadre du PNAFC(2010-2014) portent donc sur ces trois thèmes et sont regroupées sous cinq objectifs spécifiques qui sont :

- Etude de la dynamique des populations.
- Favoriser la croissance des populations existantes.
- Favoriser l'installation de nouvelles populations.
- Favoriser la conservation de l'espèce en périodes de migration et d'hivernage
- Informer et sensibiliser le public.

Dans la région Extrémadure, il n'existe pas actuellement de plan d'actions validé par les autorités administratives. Cependant, DEMA agit en collaboration étroite avec la Direction de l'Environnement de la Junta d'Extrémadure tant pour la gestion de la ZPS de l'église de la Purification que pour la gestion du centre d'élevage et la réalisation des actions de communication et de sensibilisation. Les principales actions qui seront poursuivies par DEMA concerne l'ensemble des aspects développés au cours du programme LIFE Transfert. Par ailleurs, DEMA gestionnaire d'un centre d'élevage collabore avec les autres régions autonomes d'Espagne pour la réintroduction de l'espèce dans différents sites et tente de développer également des projets à l'international tel celui réalisé dans le cadre du LIFE Transfert.

### Les objectifs et actions spécifiques

Les objectifs et actions spécifiques développées sur les sites français et espagnol dans le cadre du LIFE Transfert et poursuivies dans l'après LIFE sont :

- Suivi des populations
  - Poursuite du suivi des populations sur le site de réintroduction français et sur le site espagnol.
  - Application les protocoles de suivi mis en place durant le LIFE Transfert.
- Réintroduction et élevage en captivité
  - Poursuite l'opération de réintroduction dans l'Aude.
  - Production de poussins au centre d'élevage de l'UFCS de Millau.
  - Mises en œuvre après validation de nouvelles opérations de réintroduction en France.
  - Production de poussins au centre d'élevage de DEMA.
  - Participation de DEMA aux opérations de réintroduction espagnoles.
  - Développement des collaborations internationales.
- Gestion des sites de nidification

- Aménagement de sites de nidification sur le site audois.
- Gestion du site de nidification de la colonie d'Almendralejo.
- Aménagement de sites de nidification sur les colonies voisines d'Almendralejo.
- Récupération des poussins tombés des toitures.
- Actions préventives pour sauvegarder les colonies en cas de travaux de restauration des bâtiments et monuments.
  
- Gestion des habitats d'alimentation
  - Extension de la ZPS d'Almendralejo.
  - Application des guides de gestion des habitats sur les sites du LIFE et le réseau Natura 2000 concerné par l'espèce.
  - Collaboration avec l'ACPP pour la gestion des habitats sur le site audois.
  
- Communication et sensibilisation
  - Réalisation d'animations pédagogiques auprès des scolaires.
  - Accueil du public dans les centres d'accueil respectifs.
  - Organisation et participation aux journées de l'environnement et autres événements.
  - Information du public aux niveaux national et international.

## II. L'Après LIFE par action et par site

### Action A1 : « Choix du bâtiment pour la libération des poussins »

#### Site n°1

L'acquisition du bâtiment par la LPO va permettre de poursuivre les actions de suivi et de conservation de la population réintroduite qui sont déjà programmées dans le cadre du Plan National d'Actions (2010-2014). En effet, le bâtiment accueille déjà en 2009 une colonie de 6 couples nicheurs et il constituera très probablement dans les années à venir le noyau fort de la population audoise.

La réintroduction dans l'Aude doit se poursuivre en 2010 et 2011 avec la libération des poussins sur un autre bâtiment de libération. En effet, nous avons constaté que la mise en oeuvre de la libération des poussins entraînait le dérangement des couples reproducteurs installés sur le site. Nous avons donc programmé d'aménager un autre bâtiment en site de libération. Un propriétaire nous a déjà donné son accord de principe pour mettre gratuitement un cabanon à notre disposition pour une durée de 10 ans. Les aménagements prévus seront moins importants que ceux réalisés sur le bâtiment actuel puisqu'il s'agit uniquement de restaurer la toiture pour pouvoir installer des caisses de libération et des nichoirs sous le toit. Pour cela, une subvention a été sollicitée auprès de la Fondation Nature et Découvertes en août 2009.

### Action A2 : « Evaluation des disponibilités alimentaires »

#### Sites n°1 et n°2

L'étude des disponibilités alimentaires des habitats est arrivée à son terme et ne sera pas reconduite.

#### Site n°1

La durée réduite du programme LIFE Transfert (quatre ans) ne permettait pas de juger de l'évolution de l'occupation du sol. Par contre, le nouveau Plan National d'Actions (2010-2014) en cours d'élaboration prévoit une actualisation de la cartographie à la fin du plan c'est-à-dire en 2014 afin de pouvoir juger de l'évolution des habitats sur le territoire. Une méthodologie similaire permettra la comparaison des résultats avec la cartographie réalisée durant le LIFE. Ce travail est programmé sur les 3 sites français occupés, soit autour des populations de la plaine de Crau, héraultaise et audoise.

### Action A3 : « Détermination des pratiques agricoles et sanitaires »

#### Sites n°1 et n°2

Le rapport sur les pratiques agricoles et sanitaires a été utilisé sur les deux sites pour élaborer le guide de gestion des habitats. Une mise à jour pourra être effectuée en cas d'évolution des pratiques agricoles et sanitaires sur les deux sites.

### Action A4 : « Elaboration des guides de gestion des habitats »

#### Sites n°1 et n°2

Les guides de gestion seront distribués de façon ciblée aux acteurs intervenant dans les domaines de la gestion des habitats en faveur de l'environnement. Ils serviront à la mise en oeuvre des mesures de gestion sur les ZPS concernées par le projet et plus largement à l'ensemble du réseau Natura 2000 concernés par l'espèce.

L'application des actions préconisées dans les guides de gestion doivent être développées telles l'ouverture des habitats autour des colonies audoise en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux (ACPP, éleveurs, agriculteurs, ONF...) et plus généralement, le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement par le moyen des outils agri-environnementaux ou des contrats natura 2000.

### Action A5 : « Détermination des sites français favorables à de futures réintroductions »

#### Site n°1

Cette étude a permis de préciser les potentialités françaises en habitats d'alimentation et de nidification favorables aux Faucon crécerellette.

Elle précise les facteurs limitants le développement de l'espèce en France en démontrant la quasi absence de sites de nidification dans les secteurs prioritaires identifiés comme favorables d'après la répartition des habitats d'alimentation.

Plusieurs sites de réintroduction aménageables sont identifiés pour chaque secteur prioritaire.

Ces nouveaux éléments devront être pris en compte dans la stratégie du prochain PNAFC (2010-2014).

Les résultats de cette étude seront présentés au comité de pilotage du Plan National de Restauration en décembre 2010 et au CNPN lors de la présentation du PNAFC (2010-2014) pour validation.

En cas de validation d'une nouvelle réintroduction, le choix définitif du site pourra s'appuyer sur les propositions faites dans ce rapport.

## **Action A6 : « Définition du Plan National d'Actions du Faucon crécerellette (PNAFC) »**

### **Site n°1**

Le projet du PNAFC (2010-2014) fourni avec le rapport final a été validé par le Comité de suivi. Ce projet doit maintenant circuler dans les différentes administrations françaises pour avis avant d'être présenté au CNPN pour validation.

La version définitive du PNAFC (2010-2014) sera présentée au CNPN pour validation au cours du premier semestre 2010.

Les actions programmées dans le PNAFC (2010-2014) seront mises en application dès 2010 et poursuivies au moins jusqu'en 2014.

## **Action C1 : « Aménagement d'un centre français d'élevage en captivité »**

### **France**

L'UFCS de Millau a acquis grâce au programme LIFE Transfert (2005-2009) les techniques et la logistique nécessaires à l'élevage en captivité de cette espèce. Un pool d'individus reproducteurs obtenus grâce à l'appui des partenaires et autorités espagnols est donc en place au centre de Millau et a déjà produit quelques poussins relâchés sur le site de l'Aude.

L'objectif de départ était de construire un centre de reproduction de Faucon crécerellette pour de futures réintroductions en France. Ces aménagements ont également permis la production de 30 poussins durant le LIFE qui ont été libérés dans l'Aude.

Le Plan National d'Actions (2010-2014) prévoit la poursuite de l'élevage conservatoire en 2010 et 2011 afin de produire des poussins qui seront libérés sur le site audois jusqu'à ce que la productivité naturelle de la population réintroduite atteigne un niveau en mesure d'assurer la croissance de cette population. Ce stade atteint marquera la réussite de l'opération de réintroduction menée dans l'Aude.

Les deux prochaines années (2010 et 2011) seront mises à profit pour répondre aux questions concernant la nécessité de nouvelle réintroduction en France. La réussite effective de l'opération de réintroduction menée dans l'Aude est une première étape indispensable. De plus, la modélisation de la dynamique doit apporter des éléments au débat concernant la nécessité d'une nouvelle réintroduction. La possibilité de mise en réseau avec des partenaires internationaux sera également étudiée afin de participer à des projets de réintroduction au niveaux national ou international.

## **Action C2 : « Aménagement du site de réintroduction »**

### **Site n°1**

L'acquisition de ce bâtiment en août 2009 par la LPO et son intégration probable à la ZPS Montagne de la Clape avant la fin de l'année 2009 garantissent de façon absolue la pérennité de ce site qui constitue aujourd'hui le point d'ancrage de la nouvelle population.

Le seul aspect négatif devant être résolu pour l'après LIFE est celui qui concerne les dérangements sur le site de libération. La réintroduction de poussins devant se poursuivre au moins deux années supplémentaires dans le cadre du PNAFC (2010-2014), leur libération devra être effectuée sur un autre bâtiment que le site actuel. Deux propriétaires ont déjà donné leur accord écrit pour la mise à disposition d'un cabanon. L'un de ces bâtiments est propriété du Conservatoire du Littoral et le second appartient à un propriétaire privé qui s'est engagé à signer un contrat de mise à disposition sur 10 ans. L'aménagement de l'un de ces bâtiments est prévu pour l'hiver 2009/2010.

Une demande de financement a été déposée en août 2009 auprès de la Fondation Nature et Découvertes concernant l'élevage des poussins, la restauration du cabanon et la mise en place du suivi de la réintroduction.

### **Action C3 : « Aménagements de sites de nidification »**

#### **Site n°1**

Le site de nidification est un élément particulièrement essentiel pour la nidification et sa réussite car sa qualité détermine en grande partie la productivité moyenne de la population. La disponibilité en sites de nidification est un facteur limitant pour de nombreuses populations de Faucons crécerellettes. Cette action est de priorité 1 pour les populations de l'Aude dans le cadre du PNAFC(2010-2014). Les aménagements visent à améliorer la viabilité de la population réintroduite audoise en leur permettant d'augmenter leurs effectifs, leur productivité et leur distribution. Par ailleurs, pour encourager le Faucon crécerellette à coloniser de nouveaux sites en périphérie des colonies existantes et fixer des couples ayant des vellétés d'installation, des nichoirs peuvent aussi leur être proposés après que le diagnostic ait montré que la disponibilité en cavités soit un facteur limitant

La réussite de cette action a été fortement compromise par le caractère très territorial du Rollier d'Europe. Cependant, nos échecs successifs nous permettent d'envisager les solutions qui permettront dans les années à venir l'accueil des couples nicheurs sur d'autres sites que le bâtiment de libération. Les contacts pris durant le LIFE avec les propriétaires de mas et de cabanons situés à proximité du site de libération vont dans ce sens.

A la fin du programme LIFE, le site de libération ne dispose que d'un seul site de reproduction en raison des échecs constatés sur les nichoirs des lignes EDF. Un arrêt de la reproduction des oiseaux sur le bâtiment aménagé ne peut être exclu totalement et ce, pour des raisons diverses (dérangement important, acte de malveillance, incendie,...) même si le maximum de dispositions sont prises pour éviter un tel évènement. A terme, il sera nécessaire de disposer de 4 à 5 sites de nidification pour garantir le développement et la pérennité de la colonie et de pallier tout risque d'échec sur un ou plusieurs de ces sites. Au vu des résultats obtenus, il apparaît que la pose de plusieurs nichoirs posés sur un bâtiment est plus adaptée au caractère colonial de l'espèce que la pose de nichoirs plus ou moins isolés sur des poteaux de lignes EDF. Toutefois, les nichoirs existants seront conservés, mais une densité plus forte de nichoirs sera installée à proximité du site de libération actuel en déplaçant les nichoirs les plus éloignés.

Pour 2010, La LPO Aude envisage de poser les 20 nichoirs restant du programme LIFE sur un bâtiment (cabanon de vignes et/ou Domaine de la Bâtisse Haute). Ainsi, à l'échelle de 2 ans maximum, nous disposerons d'au moins 5 sites aménagés comportant au moins cent nichoirs :

- 30 nichoirs sur le site de libération
- 15 à 20 nichoirs au Domaine de la Bâtisse Haute
- 5 à 10 nichoirs sur un cabanon de vignes
- 30 nichoirs sur des bâtiments sur le Bâtiment de l'Usine des Eaux
- 10 à 15 nichoirs concentrés sur 4 à 5 poteaux EDF

#### **Site n°2**

Les résultats se font déjà ressentir puisque DEMA constate que le nombre de poussins chutant des toitures a diminué durant le LIFE grâce à l'occupation croissante des nouveaux nichoirs. Le DEMA réalisera chaque année le suivi de la population comprenant le décompte des couples nicheurs installés dans les nichoirs LIFE. Cela permettra de connaître le taux d'occupation et le taux de transfert depuis les anciens nichoirs. En conséquence, DEMA devrait constater une diminution du nombre de poussins chutant des toitures.

## Action D1 : « Production de poussins nés en captivité »

### Centre d'élevage de l'UFCS

L'UFCS dispose d'un centre d'élevage opérationnel. Le stock de couples reproducteurs est de 8 mâles et de 14 femelles compatibles soit proche de l'objectif initial (10 couples). Pour augmenter ce stock, si cela s'avère nécessaire, le centre d'élevage de Valence est prêt à lui céder quelques individus supplémentaires.

La production du centre de l'UFCS sera poursuivie en 2010 et 2011 afin d'approvisionner en poussins l'opération de réintroduction audoise. Au-delà de cette date, la mise en œuvre d'une opération de réintroduction sur un nouveau site est inscrite dans le cadre du PNAFC (2010-2014) mais devra être validée par le Comité de pilotage et par le CNPN.

### Centre d'élevage de DEMA

DEMA poursuivra ces activités d'élevage en captivité dans les prochaines années et participera à des opérations de réintroduction espagnoles mais aussi internationales.

## Action D2 : « Libération des poussins et suivis de la réintroduction »

### Site n°1

La poursuite de cette action est programmée dans le Plan National d'Actions (2010-2014) en faveur du Faucon crécerellette. La réintroduction, à partir de poussins issus du centre d'élevage de l'UFCS de Millau, sera poursuivie pendant au moins deux années sur le site audois pour renforcer le noyau de population encore fragile afin qu'elle atteigne une productivité suffisante pour assurer sa croissance sans apports extérieurs. 20 poussins devraient être libérés annuellement afin de garantir le succès de la réintroduction. A terme, l'objectif est d'atteindre le statut d'une population viable. Ce statut de viabilité pour une population de Faucons crécerellettes a été défini par Pomarol *et al.* (2002), il est de 50 couples se reproduisant sur au moins 5 sites différents avec une productivité moyenne de 2 poussins à l'envol par couple nicheur et une survie adulte supérieure à 0.70.

Nous avons constaté que la mise en œuvre de la libération des poussins entraînait le dérangement des couples reproducteurs installés sur le site. Nous avons donc programmé d'aménager un autre bâtiment en site de libération. Un propriétaire nous a déjà donné son accord de principe pour mettre gratuitement un cabanon à notre disposition pour une durée de 10 ans. Les aménagements prévus seront moins importants que ceux réalisés sur le bâtiment actuel puisqu'il s'agit uniquement de restaurer la toiture pour pouvoir installer des caisses de libération et des nichoirs sous le toit. Pour cela, une subvention a été sollicitée auprès de la Fondation Nature et Découvertes en août 2009.

Une opération de réintroduction du Faucon crécerellette est un moyen efficace pour amorcer la colonisation d'un nouveau site éloigné des colonies existantes. Le programme LIFE Transfert a permis d'acquérir auprès des spécialistes espagnols le savoir faire et les moyens logistiques nécessaires. Nous disposons d'un centre d'élevage en captivité opérationnel géré par l'UFCS, aménagé dans le cadre du LIFE Transfert. Compte tenu de ces atouts, les opérations de réintroduction du Faucon crécerellette présentent une forte probabilité de succès.

La mise en œuvre d'une opération de réintroduction sur un nouveau site français devra être validée par le Comité de pilotage du plan et par le CNPN. Cette opération pourrait débuter en 2012, si l'opération est validée.

Le Comité de pilotage du PNAFC a défini les modalités suivantes, nécessaires à sa mise en œuvre, en cas d'acceptation par le CNPN:

- Les coûts de l'opération (mise en œuvre de la réintroduction et élevage en captivité) devront être pris en charge par une majorité de financements extérieurs (Fondations privées, Financements européens, Conseils Régionaux, Conseils Généraux...). Au moins 75 % de ces financements devront provenir de structures différentes que les DRAE et le MEEDDAT.
- Les sites où pourraient être menés des opérations de réintroduction devront appartenir au réseau Natura 2000 (ZPS). Ils devraient en outre être situés de préférence dans un site fortement protégé (RN, APB), ou bénéficiant d'une gestion conservatoire et d'un gestionnaire qualifié actif, susceptible de prendre en charge une bonne part

des opérations et du suivi. Les bâtiments eux-mêmes ou terrains sur lesquels se feraient les aménagements devront bénéficier en préalable au démarrage d'une propriété ou de conventions d'usage de longue durée.

- Son positionnement dans le réseau des sites existants devrait permettre soit une extension vers l'est ou le nord dans l'ancienne aire de répartition, soit un lien entre populations françaises entre elles ou avec l'Espagne, en respectant des distances minimales pour éviter captation par une autre colonie trop proche, soit 30 kilomètres au minimum.
- Une étude menée dans le cadre du programme LIFE Transfert a pour objectif de proposer des sites qui présentent des caractéristiques favorables à ce type d'opération. Cette sélection s'effectue sur la base des critères suivants: la présence d'habitats favorables, de bâtiments aménageables en sites de libération et de nidification, de zones de protection pouvant favoriser la mise en œuvre et la pérennité de l'opération, d'un contexte humain favorable au niveau local, d'un opérateur technique compétent et intéressé.

### **Action D3 : « Surveillance, suivi et gestion des colonies de nidification »**

#### **Site n°1**

La poursuite de cette action est considérée comme prioritaire pour les 5 ans à venir par le Plan National d'Actions (2010-2014). Afin de garantir la pérennité de la colonie, plusieurs actions sont déjà programmées dès 2010 telles que l'utilisation d'autres bâtiments comme site de libération ou encore la pose de nichoirs sur de nouveaux sites pour diminuer la compétitivité avec le Rollier d'Europe.

Le suivi est programmé dans le cadre du PNAFC(2010-2014) car il apporte des données sur la biologie et l'écologie de l'espèce. Il permet également de déterminer les dates de ponte et d'envol des jeunes. Le suivi doit être suffisamment régulier et fréquent pour pouvoir intervenir en cas de problème, et déterminer ou évaluer les causes d'échec de la reproduction. C'est une priorité pour l'ensemble des sites. Pour faciliter et homogénéiser le recueil de données, il faudra appliquer le protocole de suivi (Pilard, 2006). Les bilans annuels de la reproduction seront réalisés par les personnes en charge du suivi et transmis à l'opérateur du plan. Ce bilan sera publié annuellement dans le « *Crécerellette info* », sur le site « [www.creecerellette.lpo.fr](http://www.creecerellette.lpo.fr) », dans les cahiers de la surveillance et intégré au bilan annuel de la mise en œuvre du plan de restauration. Ce bilan annuel comprendra un plan de localisation des couples nicheurs et un tableau synthétisant les paramètres reproducteurs tels que l'effectif nicheur, la taille des pontes, le nombre de jeunes à l'envol, le succès reproducteur, la productivité, le taux de réussite. L'âge des mâles reproducteur sera également déterminé (subadulte ou adulte).

#### **Site n°2**

Le LIFE a permis de mettre en place un véritable suivi de la reproduction grâce d'une part, à l'installation de nouveaux nichoirs permettant le contrôle des nids et d'autre part, à la mise en œuvre d'un protocole précis. Le suivi de la reproduction sera poursuivi durant l'Après-LIFE sur la base du protocole établi durant le LIFE.

La surveillance des colonies est primordiale à Almendralejo et sur les colonies voisines car celles-ci sont souvent installées sur des monuments historiques ou religieux qui peuvent régulièrement être l'objet de travaux de restauration. La surveillance permet d'identifier les problèmes et de les résoudre en évitant la destruction de la colonie. Cette action sera donc reconduite par DEMA après le LIFE.

### **Action D4 : « Réalisation d'analyses toxicologiques »**

#### **Site n°1**

Les analyses des œufs non éclos et des individus retrouvés morts menées au cours du LIFE Transfert seront non seulement poursuivies pour le Faucon crécerellette (Plan National d'Actions) mais aussi étendues à d'autres espèces sensibles (cas par exemple pour le Milan Royal puisque ce type d'analyses a été systématisé dans le cadre du Plan National d'Actions).

Ainsi, est en train de se mettre en place un groupe de réflexion sur la problématique « poison », regroupant de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et privés, dans le but de dégager des plans d'études et des budgets adaptés aux 2 types de surveillance (contamination et empoisonnement) de manière transversale et non seulement espèce par espèce.

#### **Site n°2**

L'action ne sera pas poursuivie du fait de l'absence d'intoxication constatée et du coût élevé des analyses.

#### **Action D5 : « Gestion des habitats d'alimentation »**

##### **Site n°1**

La poursuite de cette action a été inscrite comme prioritaire dans Plan National d'Action (2010-2014). Plusieurs axes d'actions ont été définis par la LPO Aude pour pérenniser et valoriser le partenariat mis en œuvre dans le cadre du programme LIFE Nature :

- Soutenir l'action de l'ACPP concernant l'entretien des parcelles.
- Poursuivre le suivi de la végétation et de l'avifaune des parcelles gérées par l'ACPP.
- Poursuivre le partenariat avec le Lycée Agricole pour la réalisation de travaux d'entretien en lien avec le Parc naturel Régional, la municipalité et l'Office National des Forêts.
- Envisager la mise en place de partenariats similaires dans les communes voisines.
- Veiller à ce que soit intégré dans le futur DOCOB de la ZPS « Montagne de la Clape » la possibilité de mettre en œuvre des contrats Natura 2000 pour les opérations de gestion des milieux naturels favorables à la biodiversité (girobroyage, cultures pérennes, brûlages dirigés, gestion pastorale,...).

#### **Action D6 : « Détermination du régime alimentaire et des zones de chasse »**

##### **Site n°1**

L'analyse du régime alimentaire de la colonie audoise sera poursuivi grâce à l'aide d'un spécialiste bénévole selon la même méthodologie afin de pouvoir comparer les résultats obtenus.

Les résultats concernant l'identification des zones de chasses étant partiels et le matériel nécessaire aux actions de radiopistage étant disponible (à l'exception des émetteurs), la LPO Aude envisage de renouveler ce suivi dans les prochaines années dans le cadre du PNAFC (2010-2014). Ce matériel pourrait également être utilisé pour le suivi des Faucons crécerellettes sur d'autre population comme celle de l'Hérault.

##### **Site n°2**

Actuellement, le DEMA n'envisage pas de reconduire ces deux études puisque les informations recueillies sont de bonne qualité.

#### **Action D7 : « Inventaire des causes de mortalités dans le domaine vital de la colonie »**

##### **Site n°1**

La continuité de cette action est programmée dans le futur Plan National d'Action (2010-2014). Plusieurs axes prioritaires ont été définis:

- Evaluer les risques de mortalité en suivant la méthodologie mise en place dans le cadre du programme Life Transfert.
- Limiter les phénomènes de prédation par l'utilisation de répulsifs ou la mise en place d'équipements adaptés.
- Eviter l'aménagement de sites éoliens dans l'aire d'action des colonies et pour les sites à fort potentiel de colonisation. Le plan devra préciser les aires de référence pour l'espèce et d'édicter des recommandations. Celles-ci seront à prendre en compte dans des politiques plus générales (conventions réseau électrique, DOCOB Natura 2000 par ex.) ou au cas par cas dans les évaluations environnementales, en fonction de l'impact des aménagements.

#### **Action E1 : « Réalisation et édition d'une plaquette de présentation du Life »**

##### **Sites n°1 et n°2**

Les derniers exemplaires de la plaquette de présentation du LIFE seront distribués jusqu'à épuisement du stock. Après le LIFE, les partenaires utiliseront la plaquette « Bilan et perspectives du LIFE Transfert » de l'action E2 pour informer le public.

#### **Action E2 : « Réalisation d'une plaquette bilan du Life »**

#### Sites n°1 et n°2

La plaquette « Bilan et perspectives du LIFE Transfert » sera diffusées auprès d'un large public par les partenaires du programme LIFE Transfert et tout particulièrement sur les sites n°1 et n°2. Elles seront distribuées par les partenaires au cours des animations réalisées et dans leurs centres d'accueil respectifs.

### **Action E3 : « Gestion des sites web français et espagnol »**

#### Site web de la LPO

La LPO continuera la gestion de son site web au cours des prochaines années car c'est également le site officiel du Plan National d'Actions (2010-2014). La page spécifique au LIFE Transfert sera conservée et permettra le téléchargement des produits du LIFE Transfert.

#### Site web de DEMA

Le DEMA continuera la gestion de son site web au cours des prochaines années car c'est un moyen de diffusion de l'information très efficace et d'un coût raisonnable. Ce site conservera l'information liée au LIFE Transfert. Par ailleurs, la mauvaise qualité de la ligne téléphonique présente actuellement au centre de DEMA n'a pas permis de retransmettre en direct les images du système vidéo sur les sites web de DEMA et par conséquent de la LPO. Ce problème sera peut-être réglé dans un proche avenir car la Junta de Extremadura a installé en juillet 2009 une fibre optique au centre de DEMA qui pourra être utilisée pour cette connexion.

### **Action E4 : « Réalisation et édition d'un bulletin semestriel d'information international »**

#### « Crécerellette info »

La publication du « Crécerellette info » sera poursuivie à un rythme semestriel durant le PNAFC (2010-2014) mais seulement en version française du fait de la lourdeur des traductions. Par contre, la diffusion sera préférentiellement réalisée sous format électronique.

#### « Primilla info »

DEMA ne compte pas se lancer dans l'édition d'un bulletin d'information car c'est une opération lourde et coûteuse. DEMA préfère s'investir dans la diffusion d'information grâce à son site web.

### **Action E5 : « Installation de systèmes vidéo »**

#### Site n°1

Les 300 heures d'enregistrement réalisées en 2009 permettront de diffuser une sélection des images dans les centres d'accueils de la LPO Aude au cours de la prochaine saison touristique 2010, ainsi que sur le site web de la LPO. Le système d'enregistrement vidéo sera maintenu durant les 5 prochaines années. Une sélection d'images sera réalisée chaque année pour le site web de la LPO et le DvD sera remis à jour les années suivantes en fonction des images enregistrées.

#### Site n°2

Ce système vidéo constituera un des matériels phares du centre de DEMA au cours des prochaines années pour sensibiliser les enfants et les adultes d'une façon visuelle et très ludique, ainsi que pour effectuer le suivi de la population du Faucon crécerellette.

### **Action E6 : « Réalisation de 2 séminaires internationaux »**

#### France et Espagne

Les actes du VII<sup>e</sup> Congrès international seront distribués par les partenaires du LIFE Transfert de façon ciblée aux personnes, organismes et associations concernés par la conservation du Faucon crécerellette. Ce document sera une référence utile pour la mise en œuvre d'actions de conservation de l'espèce à travers toute son aire de distribution. Le colloque international est programmé tous les deux ans. Le prochain, soit le VIII<sup>e</sup> colloque international sur le Faucon crécerellette doit être organisé par la LPN au Portugal. Les partenaires du LIFE Transfert assisteront à cet événement pour présenter le bilan de l'opération de réintroduction audoise avec quelques années de recul.

## **Action E7 : « Réalisation d'un kit pédagogique »**

### **Sites n°1 et n°2**

L'ensemble de ces outils sera utilisé dans les années à venir par la LPO Aude, le DEMA, la LPO PACA et la LPO pour la réalisation des actions de sensibilisation en France et en Espagne.

## **Action E8 : « Sensibilisation du public »**

### **Site n°1**

Les actions initiées depuis 2005 dans le cadre du LIFE Transfert seront poursuivies en conservant les mêmes orientations :

- sensibilisation de la population locale : poursuite du partenariat amorcé avec la municipalité de Fleury qui nous a informé de son souhait de nous confier l'encadrement d'animations hors saison touristique (conférences, sorties de terrain,...) afin que les habitants du village soient mieux informés sur les actions réalisées.
- formation des lycéens en filière agricole : afin d'assurer la pérennité des actions entreprises il a été envisagé, avec les Lycées Agricoles de Narbonne et de Carcassonne, de mettre en place un projet dans le cadre du programme « Lycée 21 » initié par le Conseil Régional Languedoc – Roussillon. Cet outil permet aux lycées d'obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable.
- Animations scolaires : avec le soutien technique de l'école du parc, des projets pédagogiques seront mis en œuvre avec les professeurs des écoles du territoire du Parc naturel régional.
- Sorties grand public : poursuite des actions sur les communes de Fleury et Gruissan et recherche de nouveaux partenariats avec les communes ou des domaines viticoles du Massif de la Clape. En 2009 le Domaine de l'Hospitalet et le Domaine des Portes à Narbonne ont contacté la LPO Aude afin de mettre en place des actions d'information du public.
- Local d'accueil : poursuite du programme initié en 2009 alliant un accueil à la Station Ornithologique de Gruissan et à la Bergerie de l'Oustalet à Fleury avec le soutien des Offices du Tourisme.

### **Site n°2**

Les actions pédagogiques seront poursuivies car elles sont primordiales pour le fonctionnement du centre d'élevage de DEMA et pour la sensibilisation de la population d'Almendralejo. Elles s'appuieront sur tous les outils réalisés dans le cadre du LIFE Transfert. Ce volet est un volet essentiel du fonctionnement de DEMA car il lui permet de sensibiliser la population et les acteurs locaux, d'impliquer la participation de nombreux volontaires aux travaux du centre d'élevage et de promouvoir son travail et ses méthodes à un niveau national et international.

## **Action E9 : «Réalisation d'une monographie française sur le Faucon crécerellette »**

### **France**

Cette monographie sera publiée au cours de l'année 2010 dans la Collection Eveil de chez Belin et servira à sensibiliser et informer le public à un niveau national.

## **Action E10 : « Réalisation d'une vidéo-DVD »**

### **Sites n°1 et n°2**

L'utilisation et la distribution de ce DVD se poursuivra à la fin du programme LIFE Transfert. Le DEMA et la LPO Aude l'utiliseront comme support éducatif dans leurs centres d'accueil respectifs. Le DVD sera distribué de façon stratégique par les partenaires du LIFE. Par exemple, sa distribution visera les associations et organismes disposant de centres d'accueil du public dans lesquels ce DVD pourra être visionné. La distribution visera également l'ensemble des acteurs concernés par la conservation du Faucon crécerellette en France et en Espagne. Par exemple, l'UFCS le diffusera auprès de ses partenaires pour promouvoir les actions de conservation alliant élevage en captivité et mise en œuvre de la réintroduction.

### III. Le PNAFC (2010-2014)

#### 1. Présentation

Le Plan National d'Actions (2010-2014) a été élaboré dans le cadre du LIFE Transfert. Il a été validé par le Comité de suivi et doit circuler dans les administrations nationales avant de pouvoir être présenté pour validation au CNPN. Les principales actions de conservation sont de mettre en œuvre des mesures de gestion au niveau local, de proposer des mesures de gestion contractuelles pour lutter contre la fermeture des habitats au niveau régional, d'aménager et de gérer les sites de nidification pour permettre la croissance des populations de la plaine de Crau et de l'Aude, de poursuivre la libération de poussins sur le site de réintroduction audois pour assurer la réussite de l'opération, de prospecter pour détecter précocément les colonisations de nouveaux sites afin de les soutenir et assurer leur implantation pérenne et enfin, suite à la découverte récente d'un important secteur d'hivernage au Sénégal, d'agir pour la préservation du site du dortoir et des disponibilités en proies dans les habitats d'alimentation.

Les objectifs spécifiques et les 17 actions sont présentés dans le tableau suivant.

| Objectifs  | Intitulé de l'action  |
|--|---|
| I<br>Etude de la dynamique des populations                             | Suivi de la reproduction  |
|  | Programme de suivi individuel   |
| II<br>Favoriser la croissance des populations existantes               | Surveillance (vigilance et intervention) des colonies   |
|  | Aménager et gérer des sites de nidification (aménager, conseiller...)   |
|  | Identifier, évaluer et limiter les causes de mortalités (chute des poussins, analyses toxicologiques, prédation, collisions et électrocutions...)     |
|  | Préciser les connaissances concernant l'utilisation des habitats d'alimentation (régime alimentaire, zones de chasse, disponibilités alimentaires...) |
|  | Suivi de l'évolution des habitats d'alimentation  |
|  | Gestion des habitats d'alimentation au niveau local et promotion des mesures contractuelles au niveau régional.                                       |
| III<br>Favoriser l'installation de nouvelles populations               | Prospecter pour détecter et soutenir les installations spontanées   |
|  | Elevage conservatoire   |
|  | Amorcer la colonisation des sites grâce à la réintroduction   |
| IV<br>Favoriser la conservation en période de migration et d'hivernage | Amélioration des connaissances sur les migrations et l'hivernage (balise satellitaire, régime alimentaire, analyse des facteurs limitants...)         |
|  | Suivi des rassemblements post-nuptiaux  |
|  | Conservation dans les quartiers d'hivernage (dortoir sénégalais, utilisation des pesticides)  |
| V<br>Sensibilisation et information des publics                        | Sensibilisation et information des publics  |
|  | Réalisation d'outils d'information (plaquette d'information du PNRFC, site web, feuille de liaison...)  |
| Coordination nationale et gestions locales                             |   |

#### 2. Les fiches actions du PNAFC

Les 17 fiches actions du PNAFC (2010-2014) sont présentées ci-dessous.

|                    |   |                 |          |          |
|--------------------|---|-----------------|----------|----------|
| <b>Action I.1.</b> | <b>Suivi des populations en période de reproduction</b> | <b>Priorité</b> |          |          |
|                    |   | <b>1</b>        | <b>2</b> | <b>3</b> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Domaine</b>                                    | Etude  |
| <b>Calendrier</b>                                 | Durée du PNAFC (2010-2014) / périodicité annuelle  |
| <b>Contexte</b>                                   | Le suivi apporte des données sur la biologie et l'écologie de l'espèce. Il permet également de déterminer les dates de ponte et d'envol des jeunes. Le suivi doit être suffisamment régulier et fréquent pour pouvoir intervenir en cas de problème et déterminer ou évaluer les causes d'échec de la reproduction.  |
| <b>Description de l'action</b>                    | Le suivi des populations est une priorité pour l'ensemble des sites. Pour faciliter et homogénéiser le recueil de données il faudra appliquer le protocole de suivi ( <b>PILARD, 2006</b> ).<br>Les bilans annuels de la reproduction seront réalisés par les personnes en charge du suivi et transmis à l'opérateur du plan. Ce bilan sera publié annuellement dans le « <i>Crécerellette info</i> » sur le site « <a href="http://www.crecerellette.lpo.fr">www.crecerellette.lpo.fr</a> » dans les cahiers de la surveillance et intégré au bilan annuel de la mise en œuvre du plan de restauration.<br>Ce bilan annuel comprendra un plan de localisation des couples nicheurs et un tableau synthétisant les paramètres reproducteurs tels que l'effectif nicheur, la taille des pontes, le nombre de jeunes à l'envol, le succès reproducteur, la productivité, le taux de réussite. L'âge des mâles reproducteur sera également déterminé (subadulte ou adulte). |
| <b>Etapas de réalisation</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement de terrain par les personnes en charge du suivi.</li> <li>- Synthèse par les personnes en charge du suivi.</li> <li>- Rendu sous format commun à l'opérateur du PNA.</li> <li>- Synthèse globale par l'opérateur du PNA.</li> <li>- Publication par l'opérateur du PNA.</li> <li>- Intégration à la base de données commune par l'opérateur.</li> </ul>   |
| <b>Difficultés présentes</b>                      | Ce suivi est jusqu'à présent très exhaustif car il concerne la quasi-totalité des couples nicheurs, cependant si la population continue d'augmenter il sera peut-être nécessaire de réaliser ce suivi sous forme d'un échantillonnage comme cela est réalisé en Espagne ( <b>URSUA, 2006</b> ).  |
| <b>Résultats attendus</b>                         | Le suivi annuel de tous les sites de reproduction connus avec la détermination du nombre de couples nicheurs, du taux de réussite, du succès reproducteur et de la productivité pour l'ensemble des couples nicheurs ou pour un échantillonnage de couples dans chaque population.   |
| <b>Régions et populations concernées</b>          | Régions LR et PACA: pour toutes les populations reproductrices.  |
| <b>Evaluation financière</b>                      | Estimation globale de 12 000 euros par an (5 000 en Crau, 4 000 dans l'Hérault et 3 000 euros dans l'Aude) soit 45 jours de salariés et 150 jours des bénévoles ou des stagiaires.   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en œuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinateur: LPO Mission Rapaces</li> <li>- Partenaires techniques : LPO Hérault, LPO Aude, LPO Mission Rapaces</li> <li>- Scientifiques spécialisés (François SARRAZIN (UPMC-MNHN-CNRS))</li> <li>- Organismes gestionnaires (RNCC) et propriétaires privés</li> <li>- Naturalistes, ornithologues</li> <li>- Associations de protection de la nature</li> </ul>  |
| <b>Financements mobilisables</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Financeurs privés (fondations, institutions, mécénats, etc.)</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>       | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> <li>- Articles scientifiques publiés</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de couples nicheurs.</li> <li>- Succès reproducteurs et productivité des populations.</li> <li>- Pression d'observation.</li> </ul> <p><u>Indicateurs qualitatifs:</u></p>  |

|                   |   |
|-------------------|---|
|                   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en place d'une base de données opérationnelle.</li><li>- Publications.</li></ul> |
| <b>Références</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>PILARD (2006)</b></li><li>- <b>URSUA (2006)</b></li></ul>                          |

|                    |                                      |                 |          |          |
|--------------------|--------------------------------------|-----------------|----------|----------|
| <b>Action I.2.</b> | <b>Programme de suivi individuel</b> | <b>Priorité</b> |          |          |
|                    |                                      | <b>1</b>        | <b>2</b> | <b>3</b> |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Domaine</b>                 | Etude  |
| <b>Calendrier</b>              | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle  |
| <b>Contexte</b>                | <p>Le baguage et le suivi des individus bagués permettent de connaître les valeurs des paramètres démographiques (les taux de survie□les fréquences de reproduction)□paramètres indispensables pour l'étude de la dynamique des populations. Ils apportent également des connaissances précieuses sur le comportement des individus□les processus de formation des couples□la compétition inter et intra spécifique□l'émancipation□etc. Pour suivre et comprendre la colonisation du territoire par l'espèce□il est essentiel qu'un maximum d'oiseaux soit identifiés et donc bagués. De plus□la réalisation d'un programme de baguage est essentiel dans le cas de la mise en œuvre d'un programme de réintroduction afin d'évaluer la réussite de l'opération.</p> <p>Les analyses génétiques permettent de comparer les populations françaises entre elles mais aussi d'effectuer des comparaisons avec les populations voisines (espagnoles□portugaises□italiennes...). Dans le cas de la population française située en limite nord de répartition□c'est un outil essentiel pour évaluer l'isolement de la population.</p>  |
| <b>Description de l'action</b> | <p><u>Priorité</u>: Cette action est de priorité 1 pour toutes les populations reproductrices actuelles mais avec des modalités différentes pour la population héraultaise car celle-ci présente des contraintes spécifiques liées à l'inaccessibilité des cavités de nidification□de ce fait□seuls les jeunes qui chutent des nids seront bagués. Sur les nouveaux sites de présence□les oiseaux pourront être bagués selon les opportunités.</p> <p><u>Coordination</u>: Une coordination nationale doit encadrer les différentes actions menées et centraliser les données pour éviter de perdre des informations. Le coordinateur sera responsable de la mise en place d'une base de données.</p> <p><u>Protocoles</u>: Les protocoles et les fichiers définis antérieurement devront être appliqués (<b>PILARD, 2006</b>). La saisie des données s'effectue actuellement sur une base commune à mettre en place et pourra être améliorée si nécessaire. La lecture des bagues doit être réalisée sur les zones de nidification□de passage et d'hivernage. Il faut donc inciter le public naturaliste à contrôler ces bagues et à transmettre leurs observations.</p> <p><u>Publications</u>: Le bagueur□dépositaire de programme de baguages: P. PILARD s'engage à publier des analyses des résultats obtenus avec le concours d'un scientifique spécialisé (par exemple□F. SARRAZIN / UPMC-MNHN-CNRS) et les partenaires en charge du suivi des populations (LPO Aude□LPO Hérault). Ces articles permettront de valoriser et d'orienter le travail des acteurs de la conservation de l'espèce.</p> |
| <b>Etapas de réalisation</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de baguage espèce (coordinateur)</li> <li>- Baguage par site personnes en charge suivi + bagueur</li> <li>- Mise en forme données sur base commune</li> <li>- Transmission pour synthèse résultats par coordinateur</li> <li>- Intégration données à étude dynamique population avec l'appui d'un scientifique externe.</li> <li>- Publications (rapports annuels et autres)</li> </ul>   |
| <b>Difficultés pressenties</b> | Les contraintes spécifiques à la population « urbaine » héraultaise font que le nombre et la proportion de jeunes récupérables spontanément post-envol n'est pas déterminable avec précision. Si celui-ci se révélait trop faible et pénalisait le suivi général de la dynamique□des méthodes de capture spécifiques pourraient être envisagées.   |
| <b>Résultats attendus</b>      | Détermination des paramètres démographiques suivant : Survie adulte et juvénile□fréquences de reproduction des adultes et des subadultes□estimation des échanges entre populations.  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Régions et populations concernées</b>          | Régions LR□PACA□MP□populations reproductrices□rassemblements post-nuptiaux□voies de migration et quartiers d'hivernage.  |
| <b>Evaluation financière</b>                      | Estimations de 3 000 euros par an pour la coordination du programme (15 jours de salariés)□de 7 000 euros par an pour la population de Crau (35 jours)□2 000 euros pour la population audoise (10 jours) et de 1 000 euros pour la population héraultaise (5 jours) soit 13 000 euros par an pour la mise en œuvre de l'action.  |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en œuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordinateur: LPO Mission Rapaces</li> <li>- Partenaires techniques : LPO Hérault□LPO Aude□LPO Mission Rapaces</li> <li>- Scientifiques spécialisés (François SARRAZIN (UPMC-MNHN-CNRS))</li> <li>- Organismes gestionnaires (RNCC) et propriétaires privés</li> <li>- Naturalistes□ornithologues</li> <li>- Associations de protection de la nature</li> </ul>   |
| <b>Financements mobilisables</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Financeurs privés (fondations□institutions□mécénats□etc.)</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>       | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> <li>- Rapports des détenteurs du programme de baguage</li> <li>- Articles scientifiques publiés</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'individus bagués.</li> <li>- Nombre annuel de lectures de bagues.</li> </ul> <p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une base de données opérationnelle.</li> <li>- Analyse génétique des échantillons prélevés.</li> <li>- Exploitation des résultats et publications.</li> </ul> |
| <b>Références</b>                                 | - <b>PILARD (2006)</b>   |

|                     |  |                 |          |          |
|---------------------|--|-----------------|----------|----------|
| <b>Action II.1.</b> | <b>Surveillance (vigilance et intervention) des colonies de reproduction</b> | <b>Priorité</b> |          |          |
|                     |  | <b>1</b>        | <b>2</b> | <b>3</b> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Domaine</b>                                     | Protection   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle  |
| <b>Contexte</b>                                    | La surveillance (vigilance et intervention) des colonies est nécessaire pour identifier et résoudre les problèmes pouvant mettre en péril l'existence des colonies de reproduction tels que les dérangements humains de toutes sortes (restauration des toitures□promeneurs□organisation de rave parties...). Elle vient en appui des actions de prévention et de sensibilisation réalisées sur les sites de reproduction.   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <p>La surveillance des colonies sera exercée durant toute la période de reproduction soit de début mars à la fin juillet.</p> <p>La prise de contact avec les acteurs locaux (éleveurs□bergers□propriétaires□habitants□promeneurs...) est en effet essentielle pour assurer la tranquillité des colonies de nidification. Par exemple□dans certains cas tels que les rénovations de toitures ou les travaux de façades sur les habitations□il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les propriétaires□les habitants et les entrepreneurs afin de diminuer les impacts négatifs potentiels pour les Faucons crécerelletes.</p> <p>Il sera nécessaire de mettre en place un réseau d'alerte en cas de problème majeur tel que l'organisation d'une rave partie sur un site de nidification ou encore des actions de dérangement volontaires (destructions directes□effarouchement...) et involontaires (travaux...) par un propriétaire.</p> <p>Les personnes habilitées à constater des infractions (agents de l'ONCFS□agents assermentés des Réserves Naturelles□Gendarmerie...) seront sensibilisés et associés à ce travail.</p> <p>Une vigilance accrue sera mise en place sur les sites nouvellement colonisés.</p> |
| <b>Etapas de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place d'un réseau d'alerte local comprenant une liste de contacts à joindre en cas de problème.</li> <li>- Identifier les principaux types de problèmes susceptibles d'intervenir sur les différentes populations.</li> <li>- Répondre au cas d'urgence.</li> <li>- Mettre au point des moyens d'information et de prévention en retour pour réduire la nécessité d'actions d'urgence.</li> <li>- Faire bilan des opérations site par site puis synthèse.</li> </ul>  |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Action par définition difficilement prévisible en quantité□nature du problème et type d'intervention. Par contre tout problème déjà identifié peut faire l'objet d'une fiche de recommandations listant les contacts à prendre et les procédures à appliquer pour éviter les retards et les inefficacités à réagir.  |
| <b>Résultats attendus</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement progressif de l'intervention en urgence par de la prévention et de l'information.</li> <li>- Recherche d'une appropriation locale de la vigilance sur les sites anthropiques.</li> </ul>   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR et PACA : pour toutes les populations reproductrices.   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | Estimation de 2 000 euros par an et par population (7 jours de salariés et 30 jours de bénévoles ou stagiaires)□soit 6 000 euros par an pour les trois populations françaises.   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires techniques : LPO Hérault□LPO Aude□LPO Mission Rapaces</li> <li>- Organismes gestionnaires (RNCC) et propriétaires privés</li> <li>- ONCFS□Gendarmerie et Police nationale</li> </ul>  |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de</b>                              | <u>Documents à consulter:</u>  |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>suivi et d'évaluation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> <li>- Cahiers annuels de la surveillance</li> </ul> <u>Indicateurs quantitatifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées de surveillance ou d'intervention.</li> </ul> <u>Indicateurs qualitatifs :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de chaque intervention avec évaluation de l'intensité du dérangement et de son impact.</li> </ul> |
| <b>Références</b>            | Aucune  |

| Action II.2.                   | Aménager et gérer des sites de nidification  | Priorité |   |   |
|--------------------------------|--|----------|---|---|
|                                |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                 | Protection   |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>              | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité en fonction des nécessités  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                | <p>Le site de nidification est un élément particulièrement essentiel pour la nidification et sa réussite car sa qualité détermine en grande partie la productivité moyenne de la population. La disponibilité en sites de nidification est un facteur limitant pour de nombreuses populations de Faucons crécerellettes. Cette action est de priorité 1 pour les populations de Crau et de l'Aude par contre ce n'est pas une priorité pour la population héraultaise.</p> <p>Les aménagements visent à améliorer la viabilité de la population de la plaine de Crau et celle de la population réintroduite audoise en leur permettant d'augmenter leurs effectifs leur productivité et leur distribution.</p> <p>Par ailleurs pour encourager le Faucon crécerellette à coloniser de nouveaux sites en périphérie des colonies existantes et fixer des couples ayant des vellétés d'installation des nichoirs peuvent aussi leurs être proposés après que le diagnostic ait montré que la disponibilité en cavités soit un facteur limitant.</p> <p>Dans l'Hérault la pose de nichoirs n'est pas nécessaire pour la conservation de l'espèce car il existe peu de problèmes à ce niveau. Cependant la gestion des sites de nidification est nécessaire dans certains cas tels que les rénovations de toitures les travaux de façades les constructions de nouvelles habitations. Dans ces cas il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les propriétaires les habitants et les entrepreneurs pour diminuer les impacts négatifs et favoriser le maintien de cavités favorables aux Faucons crécerellettes. Cette action pourra s'effectuer dans le cadre des actions de surveillance et de sensibilisation de la population locale.</p> <p>Dans certaines conditions par exemple la présence de stationnement d'individus en période pré-nuptiale il peut aussi être utile d'installer des nichoirs sur les sites potentiels pour favoriser l'installation et la nidification de couples pionniers.</p> |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b> | <p>Les aménagements de sites de nidification concerneront essentiellement les sites audois et craven puisque dans l'Hérault la disponibilité en sites de nidification est suffisante.</p> <p>Dans l'Hérault la gestion des sites sera axée sur l'information des acteurs locaux (propriétaires habitants élus entrepreneurs du bâtiment) concernant les règles de restauration et de construction qui favorisent le maintien des cavités existantes.</p> <p>L'acquisition foncière des sites sensibles pourra être envisagée dans certains cas: par exemples pour perpétuer la présence d'une colonie importante et menacée ou encore pour permettre l'aménagement d'un site et ainsi développer ses potentialités d'accueil.</p> <p>Sur les sites aménagés les nichoirs devront être adaptés au site où ils seront installés. Il existe actuellement divers types de nichoirs adaptés aux poteaux électriques aux constructions humaines aux monuments historiques...</p> <p>Afin de vérifier si l'effort investi dans l'installation des nichoirs se concrétise par l'installation de couples nicheurs un suivi régulier s'impose et fera l'objet d'un compte-rendu annuel.</p> <p>A terme il faudra fixer des objectifs chiffrés (productivité et nombre de couples par sites) définir les objectifs en tenant compte des autres objectifs par exemple ceux de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau. Pour la population de Crau l'objectif chiffré du plan quinquennal est d'obtenir une population de 200 couples nicheurs et une productivité</p>   |          |   |   |

|  |   |
|--|---|
|  | moyenne égale à 2.1 avec 50% des couples nicheurs en sites aménagés (productivité égale à 2.44) et 50% en sites naturels (productivité égale à 1.76). A terme l'effectif optimal de la population cravenne est estimé à 300 couples nicheurs.   |
| <b>Etapes de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic préalable spécifique à chaque site de reproduction réel ou potentiel.</li> <li>- Proposition d'aménagement au comité de pilotage du PNAFC.</li> <li>- Réalisation des aménagements.</li> <li>- Suivi et bilan de leur occupation.</li> </ul>  |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refus possible du propriétaire ou du gestionnaire.</li> <li>- Connaissance trop tardive d'une nouvelle installation.</li> <li>- Contraintes réglementaires architecturales et paysagères.</li> </ul>   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la viabilité des populations de Crau et de l'Aude. Par exemple en plaine de Crau l'objectif durant ce plan est d'augmenter la productivité moyenne jusqu'à 2.10 avec la nidification de 50 % des couples reproducteurs sur les sites aménagés.</li> <li>- Développement de nouveaux noyaux de reproduction.</li> </ul>   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR et PACA: essentiellement les populations existantes de Crau et de l'Aude.  |
| <b>Evaluation financière</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de 1 500 euros par an pour les populations cravenne et audoise soit un total de 3 000 euros par an soit 20 jours de salariés.</li> <li>- Acquisition à l'aide de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.</li> </ul>  |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires techniques chargés du suivi des populations (LPO Mission Rapaces - Réserve Naturelle des Coussouls de Crau - LPO Aude - LPO Hérault).</li> <li>- La mise en oeuvre de cette action dans les sites potentiels pourra être menée par d'autres associations de protection de la nature (COGARD - GOR...) ou par des structures gestionnaires d'espaces naturels (RN - PNR...).</li> </ul> |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Financeurs privés (fondations - institutions - mécénats etc.)</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> <li>- Cahiers annuels de la surveillance</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites aménagés et de nichoirs installés.</li> <li>- Taux d'occupation des sites aménagés et des nichoirs installés.</li> </ul>  |
| <b>Références</b>                                  | Aucune  |

| Action II.3.                   | Identifier, évaluer et réduire les causes de mortalités   | Priorité |   |   |
|--------------------------------|---|----------|---|---|
|                                |   | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                 | Protection  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>              | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle   |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                | <p>Ce travail est habituellement réalisé dans le cadre du suivi de la population au niveau des sites de nidification et des habitats de chasse. Différents cas de mortalités d'intensité variables ont déjà été constatés s'ajoutant à la prédation naturelle : collision avec les véhicules (automobiles☐camions☐ avions)☐collision avec les éoliennes et les lignes électriques... Pour la population héraultaise☐un problème spécifique aux populations urbaines est la chute des poussins depuis la toiture des bâtiments.</p> <p>Dans le cas d'une population pionnière (issue d'une opération de réintroduction ou d'une installation spontanée) qui présente un effectif réduit en phase de développement☐il est important pour assurer la réussite de la colonisation de déployer un effort accru pour évaluer très précisément les risques de mortalité sur l'ensemble du territoire telles que les électrocutions☐es collisions☐es intoxications☐es prédateurs dans les dortoirs (rapaces nocturnes☐Genette☐Fouine...)... afin de les limiter si leurs impacts sont trop élevés.</p>  |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b> | <p>Concernant la prédation☐il est possible d'utiliser des répulsifs ou des dispositifs qui empêchent l'accès des prédateurs terrestres aux sites de nidification ou de dortoir. L'impact des prédateurs ailés nocturnes (Hibou grand-Duc☐Chouette hulotte) pourra être évalué par l'analyse des pelotes de rejection.</p> <p>Concernant les collisions et les électrocutions avec les lignes électriques☐la neutralisation et l'enterrement des lignes les plus dangereuses pourront être recommandées... Cependant☐es solutions devront être adaptées à chaque cas☐en fonction de leur impact sur la population.</p> <p>L'aménagement de sites éoliens est à éviter dans l'aire d'action des colonies et pour les sites à fort potentiel de colonisation... Le plan devra préciser les aires de référence pour l'espèce et édicter des recommandations. Celles-ci seront à prendre en compte dans des politiques plus générales (conventions réseau électrique☐DOCOB Natura 2000 par ex.) ou au cas par cas dans les évaluations environnementales☐ en fonction de l'impact des aménagements.</p> <p>Concernant la chute des poussins de la population héraultaise☐une stratégie d'action doit être définie pour récupérer☐soigner si nécessaire☐ baguer et relâcher les poussins. A l'instar de l'expérience espagnole☐ plusieurs solutions sont envisageables☐elles varient selon l'âge et l'état sanitaire des poussins☐par exemple☐le transport vers un centre de sauvegarde pour les poussins blessés☐la libération des poussins en bonne santé et suffisamment âgés par la méthode du taquet au niveau du village de St Pons-de-Mauchiens☐ou encore☐pour certains poussins récupérés provenant de cavités de nidification bien identifiées et facilement accessibles☐la libération de ceux-ci directement dans leur nid. La libération au taquet nécessiterait l'installation d'un système de libération dans le village.</p> <p>Les individus retrouvés morts seront transmis à un laboratoire vétérinaire pour pratiquer une autopsie et détecter éventuellement les empoisonnements ou intoxications.</p> |          |   |   |
| <b>Etapas de réalisation</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de site.</li> <li>- Autopsie des individus trouvés morts.</li> <li>- Définition d'une politique validée par le COPIL.</li> <li>- Démarches correctives.</li> </ul>  |          |   |   |

|   |   |
|---|---|
|   | - Bilan des effets.   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                    | - Augmentation des risques de mortalité à cause du développement des projets éoliens.<br>- La mise en œuvre de la technique du taquet nécessite un certificat de capacitare. Les centres de sauvegarde ne sont pas actuellement situés à proximité.   |
| <b>Résultats attendus</b>                         | - Bonne appréhension des causes de mortalité inhérentes à chaque site.<br>- Prévention des nouvelles menaces.<br>- Diminution générale de la mortalité et atteinte du seuil de viabilité des différentes populations.   |
| <b>Régions et populations concernées</b>          | Régions LR et PACA □ pour toutes les populations.   |
| <b>Evaluation financière</b>                      | 1 000 euros par an et par population (5 jours de salariés) □ soit un total de 3 000 euros par an.   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en œuvre</b> | - Partenaires techniques chargés du suivi des populations (LPO Mission Rapaces □ LPO Aude □ LPO Hérault).<br>- Dans le cas d'une population pionnière □ d'autres associations de protection de la nature ou des structures gestionnaires d'espaces naturels pourront être les opérateurs locaux de sa mise en œuvre.<br>- Laboratoires d'analyses vétérinaires (CNITV...) |
| <b>Financements mobilisables</b>                  | - DREAL/MEEDDAT<br>- Collectivités territoriales<br>- Structures gestionnaires d'espaces naturels<br>- Financeurs privés (fondations □ institutions □ mécénats □ etc.)  |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>       | <u>Documents à consulter:</u><br>- Rapports annuels du PNAFC<br><u>Indicateurs quantitatifs :</u><br>- Nombre de diagnostics validés et pourcentage de mise en œuvre.<br>- Statistiques annuelles des cas de mortalité constatés.<br>- Atteinte du seuil de viabilité des populations.  |
| <b>Références</b>                                 | Aucune  |

| Action II.4.                                       | Préciser les connaissances concernant l'utilisation des habitats d'alimentation  | Priorité |   |   |
|--|--|----------|---|---|
|  |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Etude  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Les deux premières années du PNAFC (2010-2014)   |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | <p>Les fonctionnements des populations cravenne et audoise sont bien connus du fait des études déjà menées dans le cadre des programmes LIFE et du PNRFC.</p> <p>Les connaissances concernant le régime alimentaire □ utilisation des habitats et les disponibilités alimentaires devront être approfondies pour la population héraultaise.</p>  |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <p>Trois études pourront être menées ou poursuivies:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse du régime alimentaire.</li> <li>- La détermination des zones de chasse.</li> <li>- La mesure des disponibilités alimentaires des habitats utilisés.</li> </ul> <p>Les protocoles utilisés seront ceux développés dans le cadre du LIFE Transfert et du PNAFC (2002-2006).</p>  |          |   |   |
| <b>Etapas de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un état des connaissances pour chaque population.</li> <li>- Proposition de compléments et validation par le COPIL.</li> <li>- Mise en œuvre.</li> <li>- Bilan spécifique de l'opération.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Hétérogénéité des techniques mises en œuvre.   |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Acquisition de connaissances sur le régime alimentaire □ utilisation des habitats et les disponibilités alimentaires.  |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Région LR □ pour la population héraultaise.  |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | Evaluation de 3 000 euros par an (10 jours de salariés et 50 jours de stagiaires ou bénévoles) durant deux ans □ soit 6 000 euros durant le PNAFC.   |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | La LPO Hérault □ partenaire technique chargés du suivi de la population héraultaise.   |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du PNAFC.</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de proies déterminées.</li> <li>- Cartographie des zones de chasse.</li> <li>- Densités des espèces proies dans les habitats.</li> </ul> <p><u>Indicateur qualitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une base SIG commune.</li> </ul> |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  | <b>Protocoles du LIFE Transfert et du PNRFC (2002-2006)</b>  |          |   |   |

|                     |   |                 |          |          |
|---------------------|---|-----------------|----------|----------|
| <b>Action II.5.</b> | <b>Suivi de l'évolution des habitats d'alimentation</b> | <b>Priorité</b> |          |          |
|                     |   | <b>1</b>        | <b>2</b> | <b>3</b> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Domaine</b>                                     | Etude  |
| <b>Calendrier</b>                                  | Une fois durant la durée du PNAFC. Par l'exemple □'année 2014 □dernière année du plan.   |
| <b>Contexte</b>                                    | Les habitats d'alimentation présents autour des trois noyaux de la population française ont été décrits selon des méthodes similaires. Ils sont susceptibles d'évoluer □de se dégrader ou de s'améliorer. Il sera nécessaire d'évaluer à intervalle de temps régulier cette évolution pour mieux appréhender plus précisément la fermeture des friches □a diminution des surfaces en vignes ou encore la fermeture des pelouses et des garrigues basses. Les modifications des pratiques agricoles (viticulture □riziculture...) sont également des paramètres à surveiller. |
| <b>Description de l'action</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des habitats d'alimentation autour des sites de nidification sur SIG (périmètre à définir).</li> <li>- Application d'indices pour pouvoir juger de la fermeture de certains habitats.</li> <li>- Les modifications des pratiques de gestion devront également être identifiées (modifications des pratiques viticoles et rizicoles □des pratiques d'élevage...).</li> </ul>  |
| <b>Etapas de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre dans un même SIG du plan toutes les cartographies et données existantes (y compris provenant autre source : DOCOB Natura...).</li> <li>- Réaliser les compléments nécessaires.</li> <li>- Analyser les variations entre 2 cartographies successives.</li> </ul>  |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Travail supplémentaire à réaliser en cas d'apparition de nouveaux sites possibles.   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Constat sur l'évolution des habitats autour des colonies de reproduction.  |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR et PACA □pour toutes les populations.   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | 4 000 euros par site (20 jours salariés) □soit 12 000 euros pour les trois sites français.   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | Ce sont les partenaires techniques chargés du suivi des populations (LPO Mission Rapaces □LPO Aude □LPO Hérault).  |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographies des habitats autour des colonies existantes.</li> <li>- Mise en place d'un SIG opérationnel.</li> </ul>   |
| <b>Références</b>                                  | <b>Cartographies antérieures sur les 3 sites.</b>  |

| Action II.6.                             | Gestion des habitats d'alimentation au niveau local et promotion des mesures contractuelles au niveau régional   | Priorité |   |   |
|--|--|----------|---|---|
|  |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                           | Etude / Protection / Communication   |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                        | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                          | <p>Les mesures de gestion des habitats favorables à l'espèce ont été décrites dans les guides de gestion concernant les populations de la plaine de Crau et de l'Aude (<b>PILARD &amp; BRUN, 2001</b>) et (<b>LELONG, in prep</b>).</p> <p>Diverses expériences de gestion ont été développés sur ces sites tels que l'ouverture des garrigues et des friches en partenariat avec des associations de chasse le développement du pâturage en partenariat avec des éleveurs la création d'exclos.</p> <p>En 2008 un document de synthèse réalisé par la LPO Hérault (<b>SAULNIER et al. 2008</b>) a dressé un récapitulatif des mesures agri-environnementales favorables au Faucon crécerellette pouvant être appliquées dans la région méditerranéenne française.</p>   |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>           | <p>L'application des actions préconisées dans les guides de gestion doivent être développées telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture des habitats autour des colonies audoise et héraultaise en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux (association de chasse éleveurs agriculteurs ONF ONCFS...) potentiellement avec contrat natura 2000.</li> <li>- le maintien et le suivi des exclos installés sur les coussouls de la plaine de Crau</li> <li>- et plus généralement le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement par le moyen des outils agri-environnementaux ou des contrats natura 2000 tel que proposé dans <b>SAULNIER et al. 2008</b>.</li> </ul> <p>L'acquisition foncière pourra être envisagée dans le cas d'habitats particulièrement intéressant pour l'espèce afin de réduire le risque de dégradation et permettre la mise en place d'une gestion favorable à l'espèce.</p> |          |   |   |
| <b>Etapas de réalisation</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des actions de gestion spécifiques au niveau local.</li> <li>- Promotion des recommandations de gestion aux gestionnaires concernés.</li> <li>- Participation au DOCOB.</li> <li>- Appui au montage des projets MAE-t.</li> <li>- Appui à d'autres projets.</li> <li>- Réalisation d'un bilan quinquennal.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'expérience des outils agri-environnementaux en plaine en région Languedoc-Roussillon.</li> <li>- Le manque de partenaires agricoles pour les lancer et le développement des friches viticoles qui est mal vécues par les viticulteurs.</li> <li>- L'intégration des recommandations aux Contrats Natura exigent d'atteindre le stade d'un DOCOB validé.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des habitats d'alimentation autour des colonies de reproduction et dans les secteurs potentiellement favorables.</li> <li>- Intégration des recommandations dans les DOCOB au système contractuel en place dans sites Natura 2000 dans les plans de gestions spécifiques (RN..).</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b> | Régions LR et PACA pour toutes les populations existantes et les secteurs potentiellement favorables à l'espèce.   |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2000 euros par an et par site soit 10 jours de travail d'un salarié.</li> <li>- 2000 euros (10 jours d'un salarié) par région pour la réalisation d'un bilan</li> </ul>   |          |   |   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>quinquennal.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition à l'aide de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.</li> </ul>   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires techniques chargés du suivi des populations (LPO Mission Rapaces □LPO Aude□LPO Hérault) en partenariat avec les acteurs locaux.</li> <li>- Les organismes agricoles chargés de la mise en place des MAE□les gestionnaires d'espaces naturels...</li> <li>- Les administrations en charge de l'instruction des MAE□sélection□suivi de ces contrats : DDEA□DRAF□DRAE.</li> </ul>  |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT et Collectivités territoriales pour le financement des actions spécifiques de gestion.</li> <li>- DRAF/ MAP pour le financement des contrats agri-environnementaux.</li> <li>- DREAL/MEEDDAT pour le financement des diagnostics écologiques accompagnant les contrats agri-environnementaux et les contrats Natura 2000.</li> <li>- DREAL/MEEDDAT et Collectivités territoriales pour le financement de la promotion des actions.</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du PNAFC.</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan (surface) des actions spécifiques de gestion locale.</li> <li>- Bilan annuel du nombre de projets de MAE-t concernant les populations reproductrices .</li> <li>- Nombre de contrats Natura en complément.</li> <li>- Nombre d'autres types de convention.</li> <li>- Surfaces gérées sur des types de mesures en faveur de l'espèce par population.</li> </ul> |
| <b>Références</b>                                  | <p><b>SAULNIER <i>et al.</i> 2008</b><br/> <b>PILARD &amp; BRUN, 2001</b><br/> <b>LELONG, in prep</b></p>  |

| Action III.1.                                      | Prospecter pour détecter et soutenir les installations spontanées   | Priorité |   |   |
|--|---|----------|---|---|
|  |   | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Etude   |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC (2010-2014) / Périodicité annuelle : d'avril à juillet   |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | L'extension de la distribution de la population française est un des principaux objectifs du PNAFC. Pour cela il apparaît important d'identifier les cas de colonisation spontanées à un stade précoce afin de pouvoir soutenir le développement des nouveaux noyaux de population. Les prospections dans les sites potentiels de la région méditerranéenne française est le moyen mis en oeuvre pour découvrir précocement les cas de colonisation spontanée.  |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <p>Une journée de formation et de mobilisation des observateurs bénévoles sera effectuée chaque année afin de former les participants à la détection de cette espèce en période de reproduction.</p> <p>Ces prospections seront réalisées selon un protocole spécifique et dans les secteurs cartographiques définis en 2008.</p> <p>Ces prospections seront réalisées dans les secteurs identifiés comme favorables pour l'espèce en portant une attention particulière aux secteurs considérés comme prioritaires.</p> <p>De plus des prospections seront également réalisées en périphérie des populations existantes afin d'identifier les extensions de répartition sur de nouveaux sites de nidification périphériques.</p> |          |   |   |
| <b>Etapas de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition du protocole de suivi et des zones à prospecter.</li> <li>- Sessions de formation des nouveaux participants.</li> <li>- Réalisation des prospections.</li> <li>- Synthèse des observations réalisées.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Action ayant des faibles chances de résultats d'où un risque d'essoufflement des volontés. Pour l'éviter il faudra valoriser le retour d'informations aux participants.   |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des campagnes de prospection concertées des sites potentiels.</li> <li>- Augmentation de la probabilité de découverte d'un couple pionnier et dans ce cas possibilité de mettre en oeuvre les mesures d'accompagnement (surveillance information aménagement du site) pour favoriser les chances de réussite de cette colonisation spontanée.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR PACA MP : pour toutes les populations et dans toutes les zones potentiellement favorables à l'espèce.  |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | Coût global de 6 000 euros par an (4000 dans l'Hérault 1000 dans l'Aude 1000 dans les Boûches-du-Rhône) soit 30 jours de salariés et 2 000 euros en assistance extérieure pour l'implication des autres organismes et de leurs bénévoles. Participation des bénévoles à hauteur d'environ 30 jours.   |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | Coordination de l'action: LPO Hérault<br>Partenaires participants aux prospections de terrain: LPO Hérault LPO Aude LPO Mission Rapaces COGARD GOR PNR des Alpilles LPO PACA...   |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficies prospectées.</li> <li>- Nombre de journées hommes consacrées à l'action.</li> <li>- Nombre de couples pionniers découverts.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  |   |          |   |   |

|  |   |
|--|---|
|  | <b>Protocole de prospection et cartes des zones à prospecter.</b> |
|--|---|

| Action III.2.                  | Elevage conservatoire   | Priorité |   |   |
|--------------------------------|---|----------|---|---|
|                                |   | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                 | Protection  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>              | Durée du PNAFC (2010-2014) / Périodicité annuelle : de janvier à décembre.  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                | <p>L'intérêt de maîtriser un élevage conservatoire de cette espèce menacée et ayant été très proche de disparaître au début des années 1980 en France est évident. Un retour vers des tendances négatives ne peut être totalement écartée pour cette espèce hivernant en zone sahélienne.</p> <p>La production de poussins né en captivité est pour cette espèce strictement protégée l'unique moyen efficace de mettre en œuvre une opération de réintroduction. La méthodologie élaborée par les ornithologues espagnols nécessite la production d'environ quarante poussins durant quatre ans.</p> <p>L'UFCS de Millau a acquis grâce au programme LIFE Transfert (2005-2009) les techniques et la logistique nécessaires à l'élevage en captivité de cette espèce. Un pool d'individus reproducteurs obtenus grâce à l'appui des partenaires et autorités espagnols est donc en place au centre de Millau et a déjà produit quelques poussins relâchés sur le site de l'Aude.</p> <p>Cet élevage conservatoire sera poursuivi au cours de la première et probablement de la seconde année du plan afin de produire des poussins qui seront libérés sur le site audois jusqu'à ce que la productivité naturelle de la population réintroduite atteigne un niveau en mesure d'assurer la croissance de cette population. Ce stade atteint marquera la réussite de l'opération de réintroduction menée dans l'Aude.</p> <p>Concernant l'avenir du centre d'élevage il convient aussi de répondre à plusieurs questions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité de nouvelle réintroduction en France ? La réussite effective de l'opération de réintroduction menée dans l'Aude est un premier point indispensable. De plus la modélisation de la dynamique doit apporter des éléments au débat.</li> <li>- nécessité de maintenir voire développer cet élevage conservatoire ? dans ce cas la mise en réseau possible avec partenaires internationaux pour participer à des projets nationaux ou internationaux qui seraient sélectionnés sur des critères qui restent à définir.</li> </ul> |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'objectif est de produire chaque année un nombre de poussins nécessaires à la poursuite de la réintroduction dans l'Aude et éventuellement après validation à la mise en œuvre d'une nouvelle opération de réintroduction. Cette action comprend l'alimentation l'entretien et les soins sanitaires des couples captifs reproducteurs et des poussins produits la réalisation des suivis et des manipulations liés à la mise en œuvre de la reproduction en captivité. Un suivi vétérinaire et physiologique des individus captifs sera réalisé.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Etapes de réalisation</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production en 2010 et 2011 pour la poursuite de la réintroduction dans l'Aude.</li> <li>- Production en 2012-2011 et 2014 si la mise en œuvre d'une nouvelle opération de réintroduction est validée en France ou alors si une collaboration internationale vise la mise en œuvre d'une opération de réintroduction à l'étranger.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b> | L'action menée dans l'Aude l'a été avec de puissants moyens financiers LIFE. Même réduites le coût des opérations d'élevage et de réintroduction est évalué à 40 000 euros par an pour le plan (dont 10 000 MEEDDAT) ce   |          |   |   |

|  |   |
|--|---|
|  | qui est beaucoup trop par rapport aux moyens disponibles.   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussite de l'opération de réintroduction autochtone avec valeur de la productivité suffisante.</li> <li>- Choix d'orientation d'avenir du centre d'élevage: projet national ou international?</li> </ul>  |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Région MP pour la population autochtone dans un premier temps.  |
| <b>Evaluation financière</b>                       | 20 000 euros par an durant 5 ans. Ce total comprend les coûts humains du suivi et les coûts de matériels consommables correspondants aux frais pour l'alimentation et l'entretien des oiseaux captifs.  |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | UFCS  |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL et MEEDDAT pour 25 % maximum</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Fondations privées</li> </ul>   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de couples formés.</li> <li>- Nombre de poussins nés en captivité.</li> </ul> <p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en réseau de ce centre avec ses homologues espagnols en vue de contribuer collectivement à des opérations de réintroduction.</li> </ul> |
| <b>Références</b>                                  | <b>Rapports du LIFE Transfert</b>   |

|                      |  |                 |          |          |
|----------------------|--|-----------------|----------|----------|
| <b>Action III.3.</b> | <b>Amorcer la colonisation des sites grâce à la réintroduction</b> | <b>Priorité</b> |          |          |
|                      |  | <b>1</b>        | <b>2</b> | <b>3</b> |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Domaine</b>                 | Etude / Protection / Communication  |
| <b>Calendrier</b>              | Durée du PNAFC (2010-2014) / Périodicité annuelle : juin et juillet.  |
| <b>Contexte</b>                | <p>Une opération de réintroduction du Faucon crécerellette est un moyen efficace pour amorcer la colonisation d'un nouveau site éloigné des colonies existantes. Le programme LIFE Transfert a permis d'acquérir auprès des spécialistes espagnols le savoir faire et les moyens logistiques nécessaires. Nous disposons d'un centre d'élevage en captivité opérationnel géré par l'UFCS aménagé dans le cadre du LIFE Transfert. Compte tenu de ces atouts les opérations de réintroduction du Faucon crécerellette présentent une forte probabilité de succès.</p> <p>Le Comité de pilotage du PNAFC a défini les modalités suivantes nécessaires à sa mise en œuvre en cas d'acceptation par le CNPN:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coûts de l'opération (mise en œuvre de la réintroduction et élevage en captivité) devront être pris en charge par une majorité de financements extérieurs (Fondations privées Financements européens Conseils Régionaux Conseils Généraux...). Au moins 75 % de ces financements devront provenir de structures différentes que les DRAE et le MEEDDAT.</li> <li>- Les sites où pourraient être menés des opérations de réintroduction devront appartenir au réseau Natura 2000 (ZPS). Ils devraient en outre être situés de préférence dans un site fortement protégé (RN APB) ou bénéficiant d'une gestion conservatoire et d'un gestionnaire qualifié et actif susceptible de prendre en charge une bonne part des opérations et du suivi. Les bâtiments eux-mêmes ou terrains sur lesquels se feraient les aménagements devront bénéficier en préalable au démarrage d'une propriété ou de conventions d'usage de longue durée.</li> <li>- Son positionnement dans le réseau des sites existants devrait permettre soit une extension vers l'est ou le nord dans l'ancienne aire de répartition soit un lien entre populations françaises entre elles ou avec l'Espagne en respectant des distances minimales pour éviter captation par une autre colonie trop proche soit 20 kilomètres au minimum.</li> <li>- Une étude menée dans le cadre du programme LIFE Transfert a pour objectif de proposer des sites qui présentent des caractéristiques favorables à ce type d'opération. Cette sélection s'effectue sur la base des critères suivants: la présence d'habitats favorables de bâtiments aménageables en sites de libération et de nidification de zones de protection pouvant favoriser la mise en œuvre et la pérennité de l'opération d'un contexte humain favorable au niveau local d'un opérateur technique compétent et intéressé.</li> <li>- Concernant le calendrier de sa mise en œuvre nous pensons que la libération des poussins sur le site de réintroduction audois se poursuivra au moins jusqu'en 2010 ou 2011 la libération des poussins sur un nouveau site pourrait débutée en 2011 si l'opération est validée.</li> </ul> |
| <b>Description de l'action</b> | <p>L'étape préliminaire est l'identification d'un site qui remplit les conditions nécessaires. Outre la présence d'habitats d'alimentation et d'un site de libération propices il faut que les principaux acteurs locaux soient favorables au projet et qu'un opérateur compétent soit intéressé par sa mise en œuvre.</p> <p>Les étapes indispensables à la mise en œuvre d'une opération de réintroduction sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et sensibilisation des acteurs locaux et de la population locale.</li> <li>- Aménagement d'un site de libération.</li> </ul>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Libération des poussins et suivi de la réintroduction.</li> </ul> <p>L'acquisition foncière du site de libération pourra être effectuée si celle-ci s'avère nécessaire.</p> <p>La mise en œuvre de ces actions pourra s'appuyer sur le savoir faire acquis par les partenaires du LIFE Transfert.</p>   |
| <b>Etapes de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la réintroduction dans l'Aude.</li> <li>- Analyse de l'enjeu d'un nouveau site de réintroduction.</li> <li>- Validation administrative de l'opération.</li> <li>- Si validation <input type="checkbox"/> sélection du site répondant aux critères établis et recherche de financements extérieurs.</li> </ul>  |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'action menée dans l'Aude l'a été avec de puissants moyens financiers LIFE. Même réduites <input type="checkbox"/> le coût des opérations d'élevage et de réintroduction est évalué à 40 000 euros par an pour le plan (dont 10 000 MEEDDAT) <input type="checkbox"/> ce qui est beaucoup trop par rapport aux moyens disponibles.</li> <li>- La validation par le CNPN d'une nouvelle opération de réintroduction n'est pas acquise. Cette décision pourrait être tranchée à partir des résultats de la modélisation réalisée par l'UPMC.</li> </ul>                  |
| <b>Résultats attendus</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réussite de l'opération de réintroduction audoise avec valeur de la productivité suffisante.</li> <li>- Si validation <input type="checkbox"/> amorce d'une nouvelle population française.</li> </ul>   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR et PACA : population audoise dans un premier temps.   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 180 000 euros pour un projet sur 5 ans : une année de préparation (20 000) puis quatre années de mise en oeuvre (40 000 euros / an). Sachant qu'il s'agit d'un forfait intégrant l'ensemble des actions menées sur le site (aménagement <input type="checkbox"/> suivis <input type="checkbox"/> études <input type="checkbox"/> communication).</li> <li>- Acquisition à l'aide de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.</li> </ul>   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | <p>Coordination technique : LPO Mission Rapaces</p> <p>Partenaires techniques : LPO Aude <input type="checkbox"/> LPO Hérault <input type="checkbox"/> LPO PACA <input type="checkbox"/> COGARD <input type="checkbox"/> GOR... en collaboration avec les gestionnaires d'espaces naturels (Parcs Naturels Régionaux...)</p>   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL et MEEDDAT pour 25 % maximum</li> <li>- Collectivités territoriales</li> <li>- Fondations privées</li> </ul>  |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> </ul> <p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de viabilité de la population réintroduite audoise.</li> <li>- Effets sur dynamique de l'espèce en France d'une nouvelle réintroduction.</li> <li>- Effets sur le statut de vulnérabilité de l'espèce en France.</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de poussins libérés.</li> <li>- Productivité de la population audoise.</li> </ul> |
| <b>Références</b>                                  | <b>Rapports du LIFE Transfert</b>  |

| Action IV.1.                                       | Amélioration des connaissances sur les migrations et l'hivernage   | Priorité |   |   |
|--|--|----------|---|---|
|  |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Etude  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Trois années consécutives dans le courant du PNAFC (2010-2014)   |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | <p>Les voies de migration du Faucon crécerellette ne sont pas connues. Le dortoir sénégalais est probablement le secteur d'hivernage des individus français mais cela reste à prouver. L'utilisation de balises satellitaires permettra de préciser les voies et les étapes migratoires ainsi que les secteurs d'hivernage.</p> <p>La société Microwave Telemetry teste actuellement des balises satellitaires solaires d'environ 5 grammes (<b>COHEN et al., 2007</b>) poids acceptable par le Faucon crécerellette. Ces balises ne sont pas encore disponibles dans le commerce mais le seront prochainement probablement dans le courant du PNAFC (2010-2014).</p>            |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <p>Il semble nécessaire d'équiper un nombre minimum d'individus par exemple 6. Il serait intéressant d'équiper des individus d'âges et de sexe différents par exemple 4 adultes (2 femelles et 2 mâles) et 2 jeunes puisque les individus se regroupent en période post-nuptiale selon leur classe d'âge.</p> <p>Les individus seront capturés au nid en période de reproduction: jeunes au nid et adultes nourrissant des poussins. Ces individus seront capturés dans les 3 colonies françaises (Crau Aude Hérault).</p> <p>Des missions de terrain pourraient être nécessaires pour mieux connaître les étapes migratoires et les nouvelles zones d'hivernage localisées.</p> |          |   |   |
| <b>Etapes de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage d'une étude de faisabilité pour soumission au COPIL et au CNPN.</li> <li>- Réalisation du projet.</li> <li>- Bilan et publication des résultats.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Balises miniaturisées non disponibles durant la durée du PNAFC.</li> <li>- Coûts élevés de la mise en œuvre.</li> <li>- Contexte international pouvant nécessiter un appui des autorités françaises ou européennes.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Acquisition de connaissances nouvelles concernant la migration et l'hivernage. Confirmation des liens entre la population française et les lieux d'hivernage découverts au Sénégal.  |          |   |   |
| <b>Régions concernées</b>                          | Régions PACA et LR   |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | <p>Coût global de 60 000 euros comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le coût du matériel: 4 000 euros par balise solaire satellitaire (2 000 achat 2 000 suivi annuel) soit 48 000 euros pour 6 balises durant 3 ans.</li> <li>- le coût humain: 4 000 euros par an (20 jours d'un salarié).</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | LPO Mission Rapaces LPO Aude LPO Hérault   |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondations privées</li> <li>- Financements européens</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC</li> </ul> <p><u>Indicateur quantitatif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'individus équipés d'une balise satellitaire.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  | <b>COHEN et al. (2007)</b>   |          |   |   |

| Action IV.2.                                       | Suivi des rassemblements post-nuptiaux  | Priorité |   |   |
|--|---|----------|---|---|
|  |   | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Etude   |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC (2010-2014) / Périodicité annuelle: de fin juillet à fin septembre.  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | Depuis 2003 des rassemblements de Faucons crécerellettes stationnent dans divers départements du sud de la France du début août à la fin septembre. C'est un phénomène connu en Espagne où ces regroupements de juvéniles sont généralement observés à de plus hautes latitudes et altitudes que celles du site de naissance ( <b>OLEA, 2001</b> ). La principale hypothèse pour expliquer ce phénomène de regroupement est la recherche de sites présentant de fortes densités de proies (principalement des orthoptères). En France ces dortoirs post-nuptiaux sont situés en région Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon dans les départements des Pyrénées Orientales de l'Aude du Tarn de l'Aveyron et de la Lozère.                    |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | Depuis 2007 cette opération est coordonnée par la LPO Aude pour la région LR et la LPO Grands Causses pour la région MP. Pour la région PACA un dortoir situé en plaine de Crau est dénombré par la LPO Mission rapaces. Diverses associations sont contactées pour collaborer à ces comptages (GOR ALEPE LPO Tarn...).<br>Un dénombrement hebdomadaire est réalisé. A l'avenir il serait bien de définir un recensement minima par exemple la réalisation d'un recensement coordonné durant la période présentant pic d'abondance soit la 2 <sup>ème</sup> quinzaine d'août.<br>Parallèlement aux dénombrements effectués le régime alimentaire est étudié et des lectures de bagues sont effectuées pour connaître l'origine des individus. |          |   |   |
| <b>Etapes de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un protocole de suivi et définition des zones à prospecter.</li> <li>- Réalisation du suivi et des prospections.</li> <li>- Réalisation d'un bilan annuel et diffusion auprès des participants.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe une forte variabilité annuelle des effectifs post-nuptiaux ce qui peut entraîner un certain découragement du réseau de suivi. Pour l'éviter la valorisation des résultats auprès des participants est essentielle.</li> <li>- Les contraintes budgétaires risquent de pénaliser cette action d'un niveau de priorité 2.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Homogénéisation de la récolte d'information sur cette phase de la vie sociale comparaisons interannuelles exploitation régime alimentaire (pelotes)   |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Région LR Région MP Région PACA   |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | 6 000 euros par an (3 000 en LR 2 000 en MP 1 000 en PACA) soit 20 jours de salariés et 1 000 euros en assistance extérieure pour l'implication des autres organismes et de leurs bénévoles.  |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination réalisée par la LPO Aude.</li> <li>- Prospections et dénombrements réalisés par la LPO Aude GOR LPO Tarn LPO Aveyron LPO Grands Causses ALEPE CORA Ardèche LPO Hérault LPO Mission Rapaces structures gestionnaires d'espaces naturels...</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <u>Documents à consulter:</u><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC.</li> </ul> <u>Indicateur quantitatif :</u><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats du recensement coordonné.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  |   |          |   |   |

|  |                    |
|--|--------------------|
|  | <b>OLEA (2001)</b> |
|--|--------------------|

| Action IV.3.                                       | Conservation dans les quartiers d'hivernage sénégalais  | Priorité |   |   |
|--|---|----------|---|---|
|  |   | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Etude / Protection / Communication  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC (2010-2014)  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | <p>En janvier 2007 la LPO découvre au Sénégal après de nombreuses recherches en Afrique de l'ouest un dortoir regroupant 28 600 Faucons crécerellettes et 16 000 Elanions nauciers. Cette découverte est d'un intérêt majeur pour la conservation du Faucon crécerellette et de l'Elanion naucier. En effet l'UICN classe le Faucon crécerellette dans la catégorie des espèces vulnérables au niveau mondial et l'Elanion naucier dans la catégorie des espèces « à surveiller ». Les effectifs sont remarquables puisqu'ils sont pour le Faucon crécerellette supérieurs à 50 % de la population d'Europe de l'ouest. En janvier 2009 un individu bague originaire de Crau est observé dans ce dortoir. Une première mission en 2007 avait permis de prendre contact avec les autorités sénégalaises.</p> |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <p>Une étude de faisabilité doit être réalisée en 2009 pour préciser les actions futures qui seront mises en oeuvre. Elle comprend deux volets. Le premier volet concerne l'étude du projet et la concertation avec les acteurs locaux ; ce volet permettra d'identifier les acteurs à impliquer les enjeux de protection des rapaces et les orientations de gestion et de valorisation du site. Le second volet concerne l'écologie et le suivi de la population du Faucon crécerellette ; ce volet permettra de préciser les conditions de la conservation de l'espèce au Sénégal. A terme l'objectif est de définir un plan d'actions sur 3 ans et de mettre en place un comité de pilotage multipartenaires.</p>  |          |   |   |
| <b>Etapas de réalisation</b>                       | Ces étapes ne peuvent être définies actuellement car elles dépendent des résultats de l'étude de faisabilité en cours de réalisation.   |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts élevés des missions à l'étranger.</li> <li>- Contexte international pouvant nécessiter l'appui des autorités nationales françaises ou européennes.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter le principal dortoir découvert d'un statut de conservation solide et accepté localement.</li> <li>- Sensibiliser la population locale et les autorités sénégalaises à la conservation des ressources alimentaires favorables au Faucon.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Sénégal région de Kaolack.  |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | Estimation de 80 000 euros par an pour un projet de 3 ans puis de 10 000 les deux années suivantes soit un total de 260 000 euros.  |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | LPO Partenaires sénégalais à définir.   |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondations privées</li> <li>- Financements européens</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC.</li> </ul> <p><u>Indicateur quantitatif:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectifs des rapaces présents dans le dortoir sénégalais.</li> </ul> <p><u>Indicateur qualitatif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de mesures de conservation perennes.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  | <b>PILARD et al. (2008)</b>   |          |   |   |

| Action V.1.  | Information et sensibilisation du public   | Priorité |   |   |
|--|--|----------|---|---|
|  |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Communication  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | Il s'agit de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information adaptées aux nécessités de chaque site (Crau-Hérault-Aude) et aux actions développées (action de suivi et de surveillance-gestion des sites de nidification-opération de réintroduction...). L'élaboration d'un plan de sensibilisation permettra de définir les nécessités pour chaque site-de dresser la liste des outils disponibles...  |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un plan de sensibilisation au niveau local-régional-national et international.</li> <li>- Information des partenaires du PNAFC grâce au site web-à la feuille de liaison...</li> <li>- Information et sensibilisation du public et des acteurs locaux tels que définis dans le plan de sensibilisation.</li> <li>- Réalisation d'animations scolaires.</li> <li>- Réalisation de conférences au niveau local-régional-national et international.</li> <li>- Diffusion du film sur le Faucon crécerellette en milieu urbain.</li> <li>- Publication d'articles dans les revues naturalistes (Oiseau Magazine-Rapaces de France-Méridionalis-Ornithos-Alauda...).</li> <li>- Publication d'articles de journaux dans la presse locale et régionale.</li> </ul> |          |   |   |
| <b>Etapes de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan de sensibilisation.</li> <li>- Mise en œuvre des actions de communications.</li> <li>- Réalisation d'un bilan annuel.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Aucune   |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Appropriation de l'espèce et des actions de conservation par les populations locales-les acteurs locaux et les partenaires.  |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR-PACA-MP et plus globalement France. Effort particulier porté sur les sites de reproduction.   |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | <p>Elaboration du plan de sensibilisation : 1 000 euros (5 jours d'un salarié).</p> <p>Communication sur le site héraultais : 3 000 euros par an (15 jours d'un salarié).</p> <p>Communication sur le site audois : 2 000 euros par an (10 jours d'un salarié).</p> <p>Communication sur le site craven : 1 000 euros par an (5 jours d'un salarié).</p>   |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- LPO Hérault</li> <li>- LPO Aude</li> <li>- LPO Mission rapaces</li> <li>- CEEP</li> <li>- Partenaire en charge du projet de réintroduction</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC.</li> <li>- Publications dans les journaux-revues...</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations scolaires et nombre d'élèves sensibilisés.</li> <li>- Nombre de visiteurs du centre d'accueil audois.</li> <li>- Nombre d'articles publiés.</li> <li>- Nombre de conférences réalisées.</li> </ul>   |          |   |   |

|                   |        |
|-------------------|--------|
| <b>Références</b> | Aucune |
|-------------------|--------|

| Action V.2.  | Réalisation d'outils d'information   | Priorité |   |   |
|--|--|----------|---|---|
|  |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Communication  |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | De nombreux outils d'information tels la feuille de liaison □ le site web □ des plaquettes □ des maquettes □ un cahier pédagogique □ une exposition □ un film... ont été élaborés durant le plan précédent souvent dans le cadre des programmes LIFE. La réalisation de la feuille de liaison et la gestion du site web doivent être poursuivies. La réalisation d'une nouvelle plaquette spécifique aux actions du PNRFC sur les trois sites français doit être réalisée et diffusée pour sensibiliser et informer le public □ les acteurs locaux et les partenaires. |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du site web <a href="http://crecerellette.lpo.fr/">http://crecerellette.lpo.fr/</a></li> <li>- Edition et diffusion semestrielle du « Crécerellette Infos » en langue française.</li> <li>- Réalisation et diffusion d'une plaquette de présentation du PNRFC 2010-2014. Cette plaquette sera réalisée dans le courant du premier semestre du PNAFC.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Etapas de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration ou gestion des outils.</li> <li>- Validation de la plaquette du PNAFC par le COPIL.</li> <li>- Diffusion des outils.</li> <li>- Réalisation d'un bilan annuel.</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Aucune   |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Information des partenaires et des publics divers.   |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Plus particulièrement dans les régions LR et PACA autour des sites de reproduction et plus largement au niveau national et international.  |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | Crécerellette info : 5 000 euros par an soit 25 jours d'un salarié.<br>Site web : 2 000 euros par an soit 10 jours d'un salarié.<br>Plaquette de valorisation du PNAFC : 5 000 euros soit coût de 10 jours d'un salarié et de 3 000 euros pour la réalisation de la maquette □ l'impression et la diffusion.   |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | LPO Mission rapaces avec l'aide des partenaires techniques.  |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <p><u>Documents à consulter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels du PNAFC.</li> <li>- Plaquette de valorisation du PNAFC.</li> <li>- Site web du PNAFC.</li> </ul> <p><u>Indicateurs quantitatifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visiteurs du site web <a href="http://crecerellette.lpo.fr/">http://crecerellette.lpo.fr/</a></li> <li>- Nombre de « Crécerellette info » diffusés.</li> <li>- Nombre de plaquettes du PNAFC éditées.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  | Aucune   |          |   |   |

| Organisation du PNAFC                              | Coordination nationale et gestions locales   | Priorité |   |   |
|--|--|----------|---|---|
|  |  | 1        | 2 | 3 |
| <b>Domaine</b>                                     | Etude / Protection / Communication   |          |   |   |
| <b>Calendrier</b>                                  | Durée du PNAFC : 2010-2014 / périodicité annuelle  |          |   |   |
| <b>Contexte</b>                                    | Les actions du PNRFC sont coordonnées par un opérateur qui centralise les informations issues du réseau technique et en réalise la synthèse□anime le plan□participe au comité de pilotage□prépare les programmes d'actions annuels à soumettre au comité de pilotage et établit le bilan annuel des actions du plan pour le compte de la DRAE coordinatrice. Il assure le secrétariat (rédaction des compte-rendus de réunions□diffusion des bilans annuels...) et l'ingénierie du plan et assure sous l'égide des financeurs le plan la communication nécessaire pour une meilleure prise en compte de cette espèce par les élus□e public□etc. Les partenaires techniques sont chargés de la mise en œuvre des actions au niveau local ou régional. |          |   |   |
| <b>Description de l'action</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la réunion annuelle des membres du Comité de Pilotage.</li> <li>- Mise en place de conventions entre l'opérateur et les partenaires techniques.</li> <li>- Réalisation des rapports annuels par les partenaires techniques.</li> <li>- Réalisation d'un bilan annuel qui sera mis en ligne.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Etapes de réalisation</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du programme d'actions annuel et d'un budget prévisionnel.</li> <li>- Soumission pour validation au COPIL.</li> <li>- Signature des conventions annuelles entre l'opérateur et les partenaires techniques.</li> <li>- Coordination des actions.</li> <li>- Réalisation des actions par l'opérateur et les partenaires techniques.</li> <li>- Bilan annuel technique et financier.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Difficultés pressenties</b>                     | Aucune   |          |   |   |
| <b>Résultats attendus</b>                          | Réalisation coordonnée des actions du PNAFC.   |          |   |   |
| <b>Régions et populations concernées</b>           | Régions LR□PACA et MP  |          |   |   |
| <b>Evaluation financière</b>                       | 9 000 euros par an pour la coordination nationale technique et financière (soit 45 jours d'un salarié) et 2 000 euros par an pour les gestions locales□ soit 10 jours d'un salarié pour chaque site.   |          |   |   |
| <b>Partenaires potentiels de la mise en oeuvre</b> | Opérateur et partenaires techniques du PNAFC.  |          |   |   |
| <b>Financements mobilisables</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- DREAL/MEEDDAT</li> <li>- Collectivités territoriales</li> </ul>   |          |   |   |
| <b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu de la réunion annuelle du Comité de pilotage.</li> <li>- Rapport annuel du PNAFC.</li> <li>- Rapports annuels des opérateurs techniques.</li> </ul>  |          |   |   |
| <b>Références</b>                                  | Aucune   |          |   |   |

### 3. Estimation financière du PNAFC

| N°     | NOM DE L'ACTION   | SITE                      | PRIORITE | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   | TOTAL   |
|--------|---|---------------------------|----------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| I.1.   | Suivi des populations en période de reproduction  | Crau                      | 1        | 5 000  | 5 000  | 5 000  | 5 000  | 5 000  | 25 000  |
|        |   | Hérault                   | 1        | 4 000  | 4 000  | 4 000  | 4 000  | 4 000  | 20 000  |
|        |   | Aude                      | 1        | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 15 000  |
| I.2.   | Programme de suivi individuel   | Coordination              | 1        | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 25 000  |
|        |   | Crau                      | 1        | 7 000  | 7 000  | 7 000  | 7 000  | 7 000  | 35 000  |
|        |   | Hérault                   | 1        | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 5 000   |
|        |   | Aude                      | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
| II.1.  | Surveillance des colonies de reproduction   | Crau                      | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
|        |   | Hérault                   | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
|        |   | Aude                      | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
| II.2.  | Aménager et gérer des sites de nidification   | Crau                      | 1        | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 7 500   |
|        |   | Aude                      | 1        | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 1 500  | 7 500   |
| II.3.  | Identifier, évaluer et réduire les causes de mortalité  | Crau                      | 1        | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 5 000   |
|        |   | Hérault                   | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
|        |   | Aude                      | 1        | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 5 000   |
| II.4.  | Préciser les connaissances concernant l'utilisation des habitats d'alimentation                                 | Hérault                   | 2        | 3 000  | 3 000  | 0      | 0      | 0      | 6 000   |
| II.5.  | Suivi de l'évolution des habitats d'alimentation  | Crau                      | 3        | 0      | 0      | 0      | 0      | 4 000  | 3 000   |
|        |   | Hérault                   | 3        | 0      | 0      | 0      | 0      | 4 000  | 3 000   |
|        |   | Aude                      | 3        | 0      | 0      | 0      | 0      | 4 000  | 3 000   |
| II.6.  | Gestion des habitats d'alimentation au niveau local et promotion des mesures contractuelles au niveau régional. | Crau                      | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
|        |   | Hérault                   | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
|        |   | Aude                      | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
| III.1. | Prospecter pour détecter et soutenir les installations spontanées   | Coordination et hérault   | 1        | 4 000  | 4 000  | 4 000  | 4 000  | 4 000  | 20 000  |
|        |   | Crau                      | 1        | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 5 000   |
|        |   | Aude                      | 1        | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 5 000   |
| III.2. | Elevage conservatoire   | Centre d'élevage          | 2        | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 100 000 |
| III.3. | Amorcer la colonisation des sites grâce à la réintroduction   | France                    | 2        | 20 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 180 000 |
| IV.1.  | Améliorer les connaissances sur les migrations et l'hivernage   | Europe - Afrique          | 3        | 0      | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 0      | 60 000  |
| IV.2.  | Suivi des rassemblements post-nuptiaux  | Coordination et Région LR | 2        | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 15 000  |
|        |   | Région MP                 | 2        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |
|        |   | Région PACA               | 2        | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 5 000   |
| IV.3.  | Conservation dans les quartiers d'hivernage sénégalais  | Afrique                   | 1        | 80 000 | 80 000 | 80 000 | 10 000 | 10 000 | 260 000 |
| N°     | NOM DE L'ACTION   | SITE                      | PRIORITE | 2010   | 2011   | 2012   | 2013   | 2014   | TOTAL   |
| v.1.   | Sensibilisation et information du public  | Crau                      | 1        | 2 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 1 000  | 6 000   |
|        |   | Hérault                   | 1        | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 3 000  | 15 000  |
|        |   | Aude                      | 1        | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 2 000  | 10 000  |

|  |                                    |                        |   |                |                |                |                |                |                  |
|--|------------------------------------|------------------------|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| V.2.                                       | Réalisation d'outils d'information | Bulletin de liaison    | 1 | 5 000          | 5 000          | 5 000          | 5 000          | 5 000          | 25 000           |
|  |                                    | Site web               | 1 | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 10 000           |
|  |                                    | Plaquette              | 1 | 5 000          | 0              | 0              | 0              | 0              | 5 000            |
| Coordination nationale et gestions locales |                                    | Coordination nationale | 1 | 9 000          | 9 000          | 9 000          | 9 000          | 9 000          | 45 000           |
|  |                                    | Gestion Hérault        | 1 | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 10 000           |
|  |                                    | Gestion Aude           | 1 | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 2 000          | 10 000           |
| Coût objectif I                            |                                    |                        |   | 25 000         | 25 000         | 25 000         | 25 000         | 25 000         | <b>125 000</b>   |
| Coût objectif II                           |                                    |                        |   | 21 000         | 21 000         | 18 000         | 18 000         | 40 000         | <b>118 000</b>   |
| Coût objectif III                          |                                    |                        |   | 46 000         | 66 000         | 66 000         | 66 000         | 66 000         | <b>310 000</b>   |
| Coût objectif IV                           |                                    |                        |   | 92 500         | 112 500        | 112 500        | 42 500         | 22 500         | <b>382 500</b>   |
| Coût objectif V                            |                                    |                        |   | 19 000         | 13 000         | 13 000         | 13 000         | 13 000         | <b>71 000</b>    |
| Coût organisation                          |                                    |                        |   | 13 000         | 13 000         | 13 000         | 13 000         | 13 000         | <b>65 000</b>    |
| <b>ESTIMATION TOTALE:</b>                  |                                    |                        |   | <b>216 500</b> | <b>250 500</b> | <b>247 500</b> | <b>177 500</b> | <b>179 500</b> | <b>1 071 500</b> |

## IV. Conclusions

La pérennité de l'investissement effectué dans le LIFE Transfert est assurée tant en France qu'en Espagne par la poursuite de la plupart des actions ou encore l'utilisation des connaissances acquises durant le LIFE.

En France, cela s'effectue dans un cadre bien défini, celui du Plan National d'Actions (2010-2014). Ce plan permettra de continuer les actions de suivi de la reproduction et aussi, d'études lorsque les résultats s'avèrent incomplets.

Le renouvellement de l'opération de réintroduction demeure en suspend car cette opération devra être validée par le Comité de pilotage du PNAFC et par le CNPN. En effet, le PNAFC (2010-2014) recommande d'attendre la pleine réussite de l'opération audoise et de définir plus précisément grâce à la modélisation de la dynamique de la population française, les probabilités de recolonisation naturelle des sites favorables pour atteindre le seuil de viabilité défini par l'UICN, soit au moins 5 populations viables.

Par ailleurs, le PNAFC ne prévoit pas un volume financier important pour les actions de sensibilisation au niveau local, cependant ces actions seront poursuivies par la LPO Aude dans le cadre de ses activités liées à l'information et la sensibilisation du public avec l'appui de financements externes.

En Espagne, et plus particulièrement en région Extrémadure, il n'existe pas encore de plan d'action défini en faveur du Faucon crécerellette. Cependant, DEMA poursuivra les quasi totalité des actions développées dans le cadre du LIFE Transfert avec le soutien technique et financier de la Junta d'Extrémadure. Le suivi de la reproduction, l'élevage en captivité, la gestion des habitats favorables au Faucon crécerellette, la mise en oeuvre d'un important volet de sensibilisation et d'information seront poursuivis. Seules les actions concernant le bulletin d'information et les analyses toxicologiques ne seront pas pérennisées pour des raisons stratégiques et financières.